

SICAV de droit français

RAPPORT ANNUEL

CANDRIAM MONETAIRE SICAV

au 30 décembre 2025

Société de gestion : CANDRIAM

Commissaire aux comptes : PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

CANDRIAM - 19-21 route d'Arlon - L-8009 Strassen - Grand Duchy of Luxembourg

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Du 7 Avril 2026

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président-Directeur Général

Fabrice CUCHET

Administrateurs

Sonia ALOUI-MAJRI

Sandrine BERAHA-DAGRI

Steve BRUMENT

COMMISSAIRE AUX COMPTES

PRICEWATERHOUSECOOPERS - AUDIT

Siège social et adresse postale : 63, rue de Villiers
92208 Neuilly Sur Seine cedex

Rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire afin de :

A caractère ordinaire :

- vous présenter le rapport d'activité de la SICAV, arrêté au 31 décembre 2025
- vous soumettre les comptes à votre approbation,
- vous soumettre notre rapport de gestion,
- vous soumettre le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- vous prononcer sur l'affectation du résultat de l'exercice,
- vous soumettre le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce,
- vous proposer la décharge de Monsieur Fabrice CUCHET en tant que Président Directeur Général dans le cadre de ses fonctions au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2025 ;
- vous proposer la décharge de Madame Sonia ALOUI-MAJRI en tant qu'Administrateur dans le cadre de ses fonctions au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2025 ;
- vous proposer la décharge de Candriam, représentée par Madame Sandrine BERAHA-DAGRI en tant qu'administrateur dans le cadre de ses fonctions au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2025 ;
- vous proposer la décharge de Monsieur Steeve BRUMENT en tant qu'Administrateur dans le cadre de ses fonctions au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2025 ;
- donner pouvoir pour les formalités

A caractère extraordinaire :

- vous soumettre la modification des statuts en insérant un article IX bis « Outils de gestion de liquidité » :
- donner pouvoir pour les formalités

Si les points à caractère extraordinaire ne pouvaient être soumis à l'Assemblée Générale Mixte faute de quorum, une nouvelle Assemblée Générale à caractère extraordinaire se tiendrait le 24 Avril 2026.

Liste des mandats des administrateurs de CANDRIAM MONETAIRE SICAV

31 décembre 2025

Mandats en cours de Fabrice CUCHET : Président-Directeur Général

Société	Mandat
CANDRIAM, Succursale française	Responsable en France et à l'étranger jusqu'au 31 Mai 2025
CANDRIAM PATRIMOINE OBLI-INTER, SICAV	Président-Directeur Général

Mandats en cours de Sonia ALOUI-MAJRI

Société	Mandat
CANDRIAM PATRIMOINE OBLI-INTER, SICAV	Administrateur

Mandats en cours de Sandrine BERAHA-DAGRI

Société	Mandat
CANDRIAM PATRIMOINE OBLI-INTER, SICAV	Administrateur

Mandats en cours de Steeve BRUMENT

Société	Mandat
CANDRIAM PATRIMOINS OBLI-INTER, SICAV	Administrateur depuis le 11 juillet 2025

Caractéristique de l'OPC

Classification

Monétaire standard. La SICAV est une SICAV monétaire à valeur liquidative variable (VNAV).

Objectif de gestion

La SICAV a pour objectif de surperformer, une fois les frais de gestion déduits, l'€STR Capitalisé, sur la durée de placement recommandée. Néanmoins, dans certaines situations de marché telles que le très faible niveau de l'EONIA Capitalisé ou des conditions de marché difficiles la valeur liquidative de la SICAV pourra baisser.

Indicateur de référence

La SICAV est gérée de manière active et le processus d'investissement implique la référence à un indicateur. L'indicateur retenu ne prend pas explicitement en compte de critères de durabilité.

Nom de l'indicateur	€STR Capitalisé
Définition de l'indicateur	€STR : il représente le taux à court terme en euros qui reflète les coûts d'emprunts au jour le jour en euros non garantis pour les banques de la zone euro.
Utilisation de l'indicateur	- à des fins de comparaison de performance.
Fournisseur de l'indicateur	L'indice €STR est fourni par European Money Markets Institute qui est une entité enregistrée auprès de l'AEMF conformément aux dispositions de l'article 34 du Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2016 concernant les indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers ou pour mesurer la performance de fonds d'investissement et modifiant les directives 2008/48/CE et 2014/17/UE et le règlement (UE) n°596/2014. Il est disponible sur le site Internet https://www.emmi-benchmarks.eu
	La Société de Gestion a mis en place des plans écrits et solides qui couvrent les hypothèses dans lesquelles l'indice de référence n'est plus publié ou en cas de modification substantielle dans sa composition. La Société de Gestion, sur base de ces plans et si cela semble approprié, choisira un autre indice de référence. Tout changement d'indice de référence sera pris en compte dans le prospectus qui sera modifié à cet effet. Ces plans sont disponibles, sur demande, au siège social de la Société de Gestion.

Stratégie d'investissement

- **Stratégie utilisée**

La SICAV est classifiée art.8 du Règlement SFDR, c'est-à-dire que la SICAV promeut, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales et/ou sociales, sans toutefois poursuivre un objectif d'investissement durable.

Le prospectus doit être lu conjointement avec les informations détaillées sur les caractéristiques ESG de ce fonds qui sont décrites dans l'Annexe SFDR.

L'analyse des aspects ESG est intégrée dans la sélection, l'analyse et l'évaluation globale des sociétés.

La stratégie de la SICAV consiste à construire un portefeuille investi notamment en titres d'émetteurs publics et privés tels que les obligations d'Etat, les Crédits Corporate et titres d'institutions financières permettant de dégager une performance compatible avec l'objectif de gestion de la SICAV.

Le portefeuille est investi essentiellement en titres de créances négociables et en obligations dont la notation de l'émetteur court terme est au moins A-2 ou jugé équivalent par la Société de Gestion.

La sélection des instruments de crédit repose sur une analyse interne du risque de crédit. Ainsi, la cession ou l'acquisition d'une ligne ne se fait pas sur le seul critère de la notation des agences de notation mais dans les meilleures conditions compatibles avec l'intérêt des actionnaires.

La maturité moyenne pondérée du portefeuille (WAM) sera inférieure ou égale à 6 mois.
Et la durée de vie moyenne du portefeuille (WAL) sera inférieure ou égale à 12 mois.

La SICAV limite son investissement à des instruments financiers dont la durée de vie résiduelle maximale est :

- Soit inférieure à 397 jours,
- Soit se situe entre 397 jours et 2 ans mais avec un taux révisable dans un délai inférieur à 397 jours.

En vue de prendre en compte les risques de durabilité et dans le but de considérer les évolutions sociétales profondes,

La SICAV vise à exclure certaines entreprises tel que décrit dans l'Annexe SFDR.

Ces exclusions sont applicables aux investissements en ligne directe ainsi qu'aux fonds pour lesquels Candriam est la Société de Gestion.

Dans certaines conditions, le processus d'analyse et de sélection peut également s'accompagner d'un dialogue avec les sociétés.

Afin de matérialiser la prise en compte des enjeux liés au changement climatique, l'empreinte carbone des entreprises est mesurée. Les émissions de carbone d'une entreprise sont exprimées en tonnes d'équivalent dioxyde de carbone (tCO₂-eq), ce qui permet de regrouper les différentes émissions de gaz à effet de serre (GES) en un seul chiffre. Pour toute quantité et tout type de gaz à effet de serre, l'équivalent CO₂ signifie la quantité de CO₂ qui aurait un impact équivalent sur le réchauffement climatique. L'empreinte carbone mesure les émissions de GES pondérées par les actifs d'un portefeuille, normalisées par million d'euros investis (exprimées en tCO₂-eq /million d'euros investis). Cette mesure peut être utilisée à des fins de benchmarking et de comparaison.

Les données utilisées pour ces calculs peuvent provenir de fournisseurs de données externes à Candriam. Le calcul de l'empreinte carbone ne prend pas en compte l'ensemble des émissions des entreprises, certaines émissions indirectes pouvant être difficiles à mesurer ou non couvertes par les données disponibles.

Dans le cadre de la gestion, l'analyse des émissions de gaz à effet de serre des entreprises est prise en compte afin de viser une empreinte carbone de la SICAV inférieure à un seuil absolu. Ce seuil est défini en fonction de l'univers d'investissement et pourra être revu en fonction de l'évolution de celui-ci.

Cette analyse est appliquée à au moins 90% des émetteurs privés de la SICAV, à l'exclusion des dépôts, des liquidités et des dérivés sur indices.

La Société de Gestion définit une méthodologie ESG permettant aux gestionnaires d'identifier les opportunités et les risques découlant des grands défis du développement durable, et pouvant affecter de manière matérielle les portefeuilles.

Ainsi, les entreprises émettrices sont évaluées selon deux angles distincts, mais liés :

1. L'analyse des activités (produits et services) de chaque entreprise en vue d'évaluer la manière dont ces activités répondent aux grands défis à long terme en matière de développement durable incluant notamment le changement climatique, la gestion des ressources et des déchets ; et
2. L'analyse de la gestion des parties prenantes essentielles de chaque entreprise évaluant la manière dont les entreprises intègrent les intérêts de leurs parties prenantes (clients, salariés, fournisseurs, investisseurs, la société et l'environnement) dans leurs stratégies, leurs opérations et la définition de leur stratégie.

L'analyse ESG des émetteurs souverains de Candriam vise à évaluer la performance de ces émetteurs sur 4 dimensions essentielles de durabilité, à savoir : capital humain, capital naturel, capital social et capital économique. Ces aspects ESG sont également intégrés dans la gestion financière du portefeuille. L'analyse des aspects ESG est également intégrée dans la gestion financière du portefeuille.

Les seuils et le détail de la méthodologie sont disponibles dans le code de transparence sous le lien suivant : <https://www.candriam.com/en/private/market-insights/sri-publications/#transparency>

Alignement sur la taxonomie

La taxonomie européenne des activités vertes (la « Taxonomie ») – Règlement (UE) 2020/852 s'inscrit dans le cadre des efforts globaux déployés par l'UE en vue d'atteindre les objectifs du pacte vert pour l'Europe et de permettre à l'Europe de parvenir à la neutralité climatique d'ici à 2050.

Ce Règlement prévoit notamment six objectifs environnementaux :

- L'atténuation du changement climatique ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- L'utilisation durable et la protection des ressources hydriques et marines ;
- La transition vers une économie circulaire ;
- La prévention et le contrôle de la pollution ;
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

A la fois pour les investissements gérés en direct et/ou les fonds sous-jacents gérés par Candriam, les aspects environnementaux composant ces objectifs environnementaux sont au cœur de l'analyse ESG sur les émetteurs. Ce travail d'évaluation de la contribution des émetteurs aux grands objectifs environnementaux, en particulier à la lutte contre le changement climatique, nécessite une appréciation sectorielle, fondée sur un ensemble de données hétérogènes, de réalités complexes aux interdépendances multiples. Les analystes ESG de Candriam ont par ailleurs anticipé l'entrée en vigueur des critères fixés par l'UE et développé leur propre cadre d'analyse. Celui-ci permet d'évaluer de façon systématique la contribution des activités d'une entreprise à différents objectifs environnementaux définis par Candriam et en ligne avec la Taxonomie.

Suite à la publication des critères techniques pour les 2 objectifs environnementaux liés au changement climatique de la Taxonomie par le groupe d'experts créé au niveau européen, Candriam a entrepris d'intégrer ces critères dans son cadre d'analyse préexistant.

Mener à bien une telle analyse sur l'ensemble du périmètre d'émetteurs concernés repose fortement sur la publication effective de certaines données par ces émetteurs clés rendant possible l'appréciation fine de leur contribution.

A l'heure actuelle, peu d'entreprises dans le monde fournissent le minimum de données nécessaire permettant d'évaluer de façon rigoureuse leur degré d'alignement avec la Taxonomie. Ainsi, la faiblesse des données permettant d'apprécier précisément le respect des critères édictés par la Taxonomie ne permet pas encore de définir un pourcentage minimum d'alignement de ces compartiments à la Taxonomie européenne. A la date de publication du prospectus, ce minimum de pourcentage d'alignement doit donc être considéré comme étant 0.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Pour plus d'informations sur les analyses ESG, veuillez consulter le site internet de Candriam notamment via les liens suivants : <https://candriam.com/fr/professionnal/sfdr>

Politique d'exclusion : document intitulé Candriam Exclusion Policy

Politique d'engagement : document intitulé Candriam Engagement Policy

La sélection des instruments du marché monétaire composant le portefeuille repose sur une procédure d'évaluation interne de la qualité de crédit (cf le détail de cette procédure plus loin). Ainsi, l'objectif est de permettre l'investissement dans des actifs bénéficiant d'une évaluation positive de la qualité de crédit de la part du groupe Candriam

- **Instruments utilisés**

La SICAV investit uniquement dans une ou plusieurs des catégories suivantes d'actifs financiers et seulement dans les conditions précisées dans le règlement (UE) 2017/1131 sur les fonds monétaires.

1. Actions

Néant.

2. Instruments du marché monétaire (max. 100%)

Le portefeuille est investi en instruments du marché monétaire conformément au règlement MMF. Il s'agit essentiellement de titres de créances négociables tels que les commercial paper, les certificats de dépôts, les billets de trésorerie, de même que les obligations à taux fixe ou variable. Par dérogation, la SICAV peut investir jusqu'à 100% de son actif lorsqu'il investit dans les instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par l'Union Européenne, les administrations nationales (pays ou agence étatiques – par exemple l'état français ou la Caisse d'amortissement de la dette sociale : CADES) ou régionales (par exemple : la région PACA ou le département de Haute-Corse) et locales (par exemple : Rennes Métropole mais également la Ville de Bruxelles ou la Ville de Turin) des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un pays membre de l'OCDE (Etats-Unis, Canada, Australie, Suisse, Royaume-Uni, Japon).

3. Actions ou parts d'OPC (limite strictement inférieur à 10%)

Conformément à la réglementation en vigueur, la SICAV peut investir dans une limite strictement inférieure à 10% de son actif en :

- Parts ou actions d'OPCVM européens (ne détenant pas plus de 10% de parts d'OPC) ;
- Parts ou actions de FIA européens ou fonds d'investissement étrangers (ne détenant pas plus de 10% de parts d'OPC ou de fonds d'investissements étrangers) et répondant aux 3 autres critères du Code Monétaire et Financier.

Les OPC sont gérés par Candriam ou par une Société de Gestion externe et sont uniquement des fonds monétaires court terme ou des fonds monétaires standard conformément au règlement MMF.

4. Instruments financiers dérivés

Pour réaliser l'objectif de gestion, le gérant pourra prendre des positions en vue :

- De couvrir le portefeuille sur le marché des risques de taux par l'utilisation de futures et de swaps de taux ;
- De couvrir le portefeuille sur le marché des risques de change.

Les instruments financiers dérivés peuvent être traités sur des marchés réglementés ou de gré à gré.

Les contreparties des transactions sur instruments dérivés de gré à gré sont des établissements soumis à une réglementation et une surveillance prudentielles et appartenant aux catégories approuvées par l'autorité compétente.

Les instruments dérivés de gré à gré font l'objet d'une valorisation quotidienne fiable et vérifiable et peuvent, à l'initiative de la SICAV, être vendus, liquidés ou clos par une transaction symétrique, à tout moment et à leur juste valeur.

Des informations supplémentaires sur la ou les contreparties aux transactions figurent dans le rapport annuel de la SICAV.

5. Titres intégrant des dérivés

Le portefeuille investit dans des obligations à option de remboursement anticipé au gré de l'émetteur ou du porteur (obligations callables et/ou puttables).

6. Dépôts (de 0% à 100%)

Afin de gérer sa trésorerie, le gérant se réserve la possibilité d'avoir recours au dépôt d'espèces dans une limite de 100 % de l'actif.

7. Emprunts d'espèces

Néant.

8. Opérations de mise / prise en pension

a. Opérations de prise en pension

La SICAV peut s'engager dans des opérations de prise en pension consistant dans des opérations au terme desquelles le cédant (contrepartie) a l'obligation de reprendre le bien mis en pension et la SICAV a l'obligation de restituer le bien pris en pension.

Ces opérations pourront porter jusqu'à maximum 50% de l'actif net. La proportion attendue devrait généralement varier entre 0% et 25%.

Pendant toute la durée du contrat de prise en pension, la SICAV ne peut pas réinvestir, vendre ou donner en gage/garantie les titres qui font l'objet de ce contrat.

b. Opérations de mise en pension

La SICAV peut s'engager dans des opérations de mise en pension consistant dans des opérations au terme desquelles la SICAV a l'obligation de reprendre le bien mis en pension alors que le cessionnaire (contrepartie) a l'obligation de restituer le bien pris en pension.

Ces opérations, justifiées par des besoins de liquidité temporaire, pourront porter jusqu'à maximum 10% de l'actif net. La proportion attendue devrait généralement varier entre 0% et 10%.

La SICAV doit disposer, à l'échéance de la durée de la mise en pension (7 jours ouvrables au maximum), d'actifs nécessaires pour payer le prix convenu de la restitution.

L'emploi de ces opérations ne peut résulter en un changement de ses objectifs d'investissement ou résulter dans une prise de risque supplémentaires plus élevée que son profil de risque défini dans le prospectus.

Politique de rémunération concernant l'activité de mise en pension

Cette activité ne génère pas de revenu.

9. Prises et Mises en pension

La gestion mise en place est conforme aux dispositions du Règlement Européen 2017/1131.

Dans le cadre d'opération sur instruments financiers de gré à gré, certaines opérations sont couvertes par une politique de collatéralisation validée par le Risk Management.

a. Critères généraux

Toutes les garanties visant à réduire l'exposition au risque de contrepartie satisfont aux critères suivants :

- Liquidité : toute garantie reçue sous une forme autre qu'en espèces présentera une forte liquidité et sera négociée sur un marché réglementé ou dans le cadre d'un système multilatéral de négociation recourant à des méthodes de fixation des prix transparentes, de sorte qu'elle puisse être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable à la vente.
- Évaluation : les garanties reçues seront évaluées quotidiennement et les actifs dont les prix sont sujets à une forte volatilité ne seront acceptés en tant que garanties que si des marges de sécurité suffisamment prudentes sont en place.
- Qualité de crédit des émetteurs : voir au point b ci-dessous.
- Corrélation : la garantie financière reçue devra être émise par une entité indépendante de la contrepartie et ne pas présenter une forte corrélation avec la performance de la contrepartie.
- Diversification : la garantie financière devra être suffisamment diversifiée en termes de pays, marchés et émetteurs (au niveau de l'actif net). Concernant la diversification par émetteurs, l'exposition maximale à un émetteur, au travers des garanties reçues, n'excédera pas 15 % de l'actif net concerné. Cependant, cette limite est portée à 100% pour les titres émis ou garantis par un pays membre de l'Espace Economique Européen (« EEE »), ses collectivités publiques, par un pays membre de l'OCDE, ou par des organismes

internationaux à caractère public dont font partie un ou plusieurs pays membres de l'EEE. Ces émetteurs sont réputés de bonne qualité (c'est-à-dire bénéficiant d'un rating minimum BBB- / Baa3 par une des agences de notation reconnue et / ou considérés comme tel par la Société de Gestion). En outre, si la SICAV fait usage de cette dernière possibilité, il doit détenir alors des titres appartenant à 6 émissions différentes au moins de l'émetteur sans qu'une émission n'excède 30% des actifs nets.

Les risques liés à la gestion des garanties, tels que les risques opérationnels et juridiques, sont identifiés, gérés et limités dans le cadre du processus de gestion des risques.

Les garanties reçues pourront être intégralement mobilisées à tout moment sans en référer à la contrepartie ni requérir son accord.

b. Types de garanties autorisés

Les types de garanties financières permis sont les suivants :

- Espèces libellées dans la devise de référence de la SICAV concernée ;
- Titres de créance de bonne qualité (notés au moins BBB-/ Baa3 ou équivalent par une des agences de notation) émis par un émetteur du secteur public d'un pays de l'OCDE (états, supranationaux,...) et dont la taille d'émission est de EUR 250 millions minimum et d'une maturité maximale résiduelle de 25 ans ;
- Titres de créance de bonne qualité (notés au moins BBB-/ Baa3 ou équivalent par une des agences de notation) émis par un émetteur du secteur privé d'un pays de l'OCDE et dont la taille d'émission est de EUR 250 millions minimum et d'une maturité maximale résiduelle de 10 ans ;
- Actions ou parts d'organismes de placement collectif offrant une liquidité adéquate et investissant en instruments du marché monétaire ou en obligations de bonne qualité.

Le département Risk Management de la Société de Gestion peut imposer des critères plus stricts en terme de garanties reçues et ainsi exclure certains types d'instruments, certains pays, certains émetteurs, voire certains titres.

En cas de matérialisation du risque de contrepartie, la SICAV pourrait se retrouver propriétaire de la garantie financière reçue. Si la SICAV peut se défaire de cette garantie à une valeur correspondant à la valeur des actifs prêtés/cédés, elle n'en supporterait pas de conséquence financière négative. Dans le cas contraire (si la valeur des actifs reçus en garantie a baissé sous la valeur des actifs prêtés/cédés avant qu'il ne soit procédé à leur vente), elle subirait une perte correspondant à la différence entre la valeur des actifs prêtés/cédés et la valeur de la garantie, une fois celle-ci liquidée.

c. Niveau de garanties financières reçues

Le niveau de collatéral exigé pour les instruments financiers de gré à gré et les techniques de gestion efficaces de portefeuille est déterminé par les accords mis en place avec chacune des contreparties en tenant compte, le cas échéant, de facteurs tels que la nature et les caractéristiques des transactions, la qualité de crédit et des contreparties ainsi que les conditions de marché en vigueur. A tout moment, l'exposition de la contrepartie non couverte par le collatéral restera en dessous des limites de risque de contreparties fixées par la réglementation.

d. Politique en matière de décote

La Société de Gestion a mis en place une politique de décote adaptée à chaque catégorie d'actifs (en fonction de la qualité de crédit notamment) reçus au titre de garantie financière. Cette politique est tenue gratuitement à la disposition de l'investisseur qui souhaite se la procurer, au siège de la Société de Gestion.

Pour chacune des catégories d'actifs ci-dessous, la Société de Gestion est susceptible d'appliquer les décotes suivantes et se réserve le droit d'appliquer des décotes supplémentaires selon les conditions de marché :

Catégorie d'actifs	Décote
Espèces	0%
Titres de créance d'émetteur du secteur public	0-3%
Titres de créance d'émetteur du secteur privé	0-5%
Parts/actions d'OPC	0-5%

e. Restrictions quant au réinvestissement des garanties financières reçues

Les garanties financières autres qu'en espèces ne sont ni vendues, ni réinvesties, ni mises en gage.

Les garanties reçues en espèces peuvent être uniquement placées en dépôts auprès de contreparties répondant aux critères d'éligibilité définis ci-dessus, investies dans des emprunts d'état de bonne qualité, utilisées pour les besoins de prise en pension rappelables à tout moment ou investies dans des OPC monétaires court terme, dans le respect des critères de diversification applicables.

Bien qu'investi dans des actifs présentant un faible degré de risque, les investissements effectués pourraient néanmoins comporter un faible risque financier.

f. Conservation des garanties

En cas de transfert de propriété, la garantie reçue sera conservée par la Banque Dépositaire. Pour les autres types d'accords donnant lieu à des garanties, celles-ci peuvent être conservées par un dépositaire tiers soumis à une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.

Les garanties reçues pourront être intégralement mobilisées à tout moment sans en référer à la contrepartie ni requérir son accord.

g. Garantie financière en faveur de la contrepartie

Certains dérivés peuvent être soumis à des dépôts de collatéral initiaux en faveur de la contrepartie (cash et/ou titres).

h. Information périodique des investisseurs

Des informations supplémentaires sur les conditions d'application des prises et mises en pension figurent dans les rapports annuels et semi-annuels.

10. Valorisation

Prise et mise en pension

L'opération (prise ou mise en pension) est valorisée au prix de revient augmenté des intérêts. Pour les contrats dépassant trois mois, le spread de crédit de la contrepartie pourra être réévalué.

Garanties

Le collatéral reçu est valorisé quotidiennement par la Société de Gestion et/ou par l'agent de collatéral. Cette valorisation suit les principes d'évaluation définis dans le présent prospectus avec application des décotes selon le type d'instruments.

Le collatéral donné est valorisé quotidiennement par la Société de Gestion et/ou par l'agent de collatéral.

11. Procédure d'évaluation interne de la qualité de crédit

Conformément aux dispositions du Règlement (UE) 2017/1131, la Société de Gestion a établi une procédure d'évaluation Interne de la qualité de crédit (« Procédure d'évaluation ») qui sera appliquée systématiquement, afin de déterminer la qualité de crédit des instruments du marché monétaire, des titrisations et des papiers commerciaux adossés à des actifs (ABCP) en portefeuille, en prenant en considération l'émetteur des instruments et les caractéristiques propres à l'instrument, dans le but de faciliter l'investissement dans des actifs ayant une évaluation positive de la qualité de crédit.

A. Les participants à cette Procédure d'évaluation au sein du Groupe Candriam sont les suivants, sous la responsabilité de la Société de Gestion

- Les analystes de crédit de Candriam :
 - Recueillent des informations financières et non financières ;
 - Analysent les informations récoltées ;
 - Fournissent une proposition d'évaluation de la qualité de crédit des émetteurs et/ou des instruments aux comités chargés de la validation de ces évaluations ;
 - Assurent la gestion quotidienne de l'évaluation des émetteurs/instruments sur la base du flux d'informations disponibles,
 - Révisent, si les circonstances l'exigent, ou en cas de changement de méthodologie ou d'événement de crédit, l'évaluation des émetteurs/instruments ;

- Réalisent une revue exhaustive de l'évaluation des émetteurs/instruments sur une base trimestrielle ;
 - Mettent à jour la liste des émetteurs/instruments agréés ;
 - Révisent la Procédure d'évaluation une fois par an ou dans des circonstances exceptionnelles le cas échéant.
- Les Gestionnaires de portefeuilles du marché monétaire de Candriam :
 - Ne sont pas impliqués dans les différentes analyses, afin de garantir une indépendance absolue dans l'évaluation des émetteurs et/ou des instruments ;
 - Sont des membres sans droit de vote des comités chargés de la validation de ces évaluations ;
 - Appliquent les décisions des comités pour influencer leurs choix d'investissement.
- Les comités de Candriam responsables de la validation des évaluations :
 - Deux comités : l'un se consacre à l'univers des émetteurs du secteur privé et l'autre à l'univers des émetteurs souverains ;
 - Se composent d'analystes de crédit et de gestionnaires de portefeuille ;
 - Sont présidés par le service Risk Management qui valide les évaluations des émetteurs et/ou des instruments du marché monétaire ;
 - Officialisent les décisions en mettant à jour la liste des émetteurs/ou instruments agréés ;
 - Valident les évaluations des émetteurs et/ou instruments ;
 - Votent de manière collégiale (uniquement analystes de crédit).
- Le service Risk Management de Candriam :
 - Révise et valide la Procédure d'évaluation par le biais d'un comité dédié ;
 - Suit l'application de la Politique d'évaluation ;
 - Peut avoir à prendre des décisions spécifiques en cas d'évènement exceptionnel ;
 - Informe le comité de gestion de la Société de Gestion du fonctionnement de la Procédure d'évaluation, des domaines dans lesquels des faiblesses ont été identifiées et de l'état d'avancement des actions et des travaux menés pour remédier aux faiblesses identifiées ;
 - Prépare un rapport sur le profil de risque du fonds, sur la base d'une analyse des évaluations internes de la qualité de crédit du fonds et le soumet au Conseil d'administration de la Société de Gestion une fois par an.
- Le Comité de gestion de la Société de Gestion :
 - Approuve la Procédure d'évaluation ainsi que ses différentes mises à jour ;
 - S'assure en permanence du bon fonctionnement de la Procédure d'évaluation ;
 - Valide tout changement de méthodologie en matière de qualité de crédit.
- Le Conseil d'Administration de la Société de Gestion :
 - Approuve la Procédure d'évaluation, ainsi que ses différentes mises à jour.
 - S'assure en permanence du bon fonctionnement de la Procédure d'évaluation ;
 - Valide tout changement de méthodologie en matière de qualité de crédit.
- Le Conseil d'administration de la Société de Gestion :
 - Approuve la Procédure d'Evaluation, ainsi que ses différentes mises à jour.

B. La Procédure d'évaluation se fonde sur un certain nombre de critères qualitatifs et quantitatifs conformément au Règlement (UE) 2017/1131.

- Critères quantitatifs

Afin de quantifier le risque de crédit d'un émetteur ou garant et le risque relatif de défaillance d'un émetteur ou garant et d'un instrument, les critères quantitatifs suivants sont, en principe, utilisés dans la méthode d'évaluation de la qualité de crédit :

- Structure du capital : analyse de la structure du capital, de la diversification des sources de financement, des ratios de crédit clés, etc ;
- Santé financière : analyse de la production de flux de trésorerie, du niveau de charges financières, des ratios financiers clés, etc. ;
- Qualité de l'actif : capacité à gérer le niveau de dette, analyse des engagements hors bilan, des ratios financiers clés, etc ;
- Liquidité de la société : sources/utilisations critiques des liquidités pour évaluer la réserve de liquidités, les ratios financiers clés, etc. ;
- Évaluation de l'endettement de la société : évaluation du marché des obligations et CDS de l'émetteur, évaluation du marché des bons du Trésor de l'émetteur ;
- Liquidité du marché : existence et capacité du marché secondaire de l'instrument ou du titre, ainsi que la période restante jusqu'à la récupération du montant principal sur demande (à l'échéance).

- Critères qualitatifs

Les critères pour établir des indicateurs qualitatifs de risque de crédit associés à l'émetteur de l'instrument sont, en principe :

- La situation financière et l'analyse des états financiers les plus récents disponibles ;
- Sur la base des informations du marché, la capacité à réagir à l'annonce d'éléments d'événements futurs spécifiques à un marché, à un émetteur ou à un garant, notamment la capacité de remboursement dans une situation extrêmement défavorable ;
- Sur la base des informations de marché, la capacité à réagir à des éléments qui affecteront le secteur de l'émetteur ou du garant, ou le système économique en relation avec les tendances économiques et les positions concurrentielles ;
- L'évaluation du profil de liquidité de l'émetteur, notamment les sources de liquidité, en tenant compte des lignes de crédit bancaires et des autres sources de liquidité, ainsi que de la capacité de l'émetteur à rembourser sa dette à court terme ;
- Pour les émetteurs souverains : la politique fiscale (recettes publiques par rapport aux exigences en matière de dépenses), la politique monétaire (masse monétaire et niveau et tendance des taux d'intérêt), la balance des paiements (solidité du compte capital du pays), le compte courant et la balance commerciale, la taille des réserves internationales et leur impact sur les perspectives d'évolution de la monnaie.

Les critères spécifiques pour l'évaluation qualitative de l'émetteur ou du garant et d'un instrument, tels qu'indiqués par la Société de Gestion comportent, en principe :

- La nature à court terme des instruments du marché monétaire : la notation interne à court terme permet au gestionnaire de portefeuille d'investir dans des valeurs dont l'échéance va de trois mois à deux ans.
- La classe d'actifs à laquelle l'instrument appartient : malgré l'évaluation interne de l'analyste de crédit, le gestionnaire de portefeuille tient compte des paramètres de marché lui permettant de prendre en considération la classe d'actifs à laquelle appartiennent les différents instruments.
- La taille de la société : actifs, politique de prix, chiffre d'affaires
- La qualité de la gestion : l'historique à long terme des stratégies, la structure de l'actionnariat, la politique de dividendes, l'analyse microéconomique ISR, les relations de la société avec ses actionnaires ;
- Le modèle économique : la répartition géographique et les produits, la part de marché, la base de clientèle, l'analyse macroéconomique ISR, la façon dont la société fait face aux facteurs clés de réussite ;
- Le risque sectoriel : la résilience aux cycles économiques du secteur, les risques politiques et réglementaires, les barrières à l'entrée, l'identification des défis en matière de durabilité ;
- Les notations de crédit externes : la SICAV cherchera à détenir uniquement des titres bénéficiant d'une évaluation de la qualité de crédit jugée favorable ou positive. Lorsqu'une agence de notation de crédit enregistrée et agréée a attribué une note à cet instrument du marché monétaire, la Société de Gestion peut tenir compte de cette note, ainsi que d'informations et d'analyses complémentaires, lorsqu'elle procède à l'évaluation interne de la qualité de crédit, tout en évitant de se fier mécaniquement ou exclusivement à ces notations.
- Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), notamment : l'évaluation des relations des entreprises avec leurs parties prenantes, l'exposition ou l'impact des entreprises sur les principaux thèmes liés à la durabilité, l'évaluation des émetteurs souverains sur les dimensions essentielles de la durabilité. Si la SICAV devait investir dans des papiers commerciaux adossés à des actifs (ABCP) ou d'autres instruments financiers structurés, l'évaluation de la qualité de crédit tiendrait compte du risque

opérationnel et du risque de contrepartie inhérents à l'instrument financier structuré et, en cas d'exposition à une titrisation, du risque de crédit de l'émetteur, de la structure de la titrisation et du risque de crédit des actifs sous-jacents.

Tableau des instruments dérivés

	TYPE DE MARCHÉ		NATURE DES RISQUES					NATURE DES INTERVENTIONS	
	Marchés réglementés et/ou organisés	Marchés de gré à gré	action	taux	change			Couverture	Exposition
Contrats à terme sur									
Taux	x	x		x				x	
Change	x	x			x			x	
Options sur									
Taux	x			x				x	
Change	x				x			x	
Swaps									
Taux	x	x		x				x	
Change		x			x			x	
Change à terme									
Devise(s)	x	x			x			x	

Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Caractéristiques de la SICAV :

L'exposition au risque action est interdite.

Risque de perte en capital

L'investisseur ne bénéficie d'aucune garantie sur le capital investi ; il est possible que le capital investi ne soit pas intégralement restitué.

Risque de crédit

Risque de défaillance d'un émetteur ou d'une contrepartie. Ce risque inclut le risque d'évolution des spreads de crédit et le risque de défaut. La SICAV peut être exposée au marché du crédit et/ou à certains émetteurs en particulier dont les cours vont évoluer en fonction de l'attente que le marché se fait de leurs capacités de remboursement de leur dette. La SICAV peut également être exposée au risque de défaut d'un émetteur sélectionné, soit son impossibilité à honorer le remboursement de sa dette, sous forme de coupons et/ou du principal.

Risque de contrepartie

La SICAV peut utiliser des produits dérivés de gré à gré et/ou recourir à des opérations de prise / mise en pension. Ces opérations peuvent engendrer un risque de contrepartie, soit des pertes encourues au titre des engagements contractés auprès d'une contrepartie défaillante.

Risque de durabilité

Le risque de durabilité fait référence à tout événement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui pourrait affecter la performance et/ou la réputation des émetteurs dans le portefeuille.

Les risques de durabilité peuvent être subdivisés en 3 catégories :

- **Environnemental** : des événements environnementaux peuvent créer des risques physiques pour les entreprises du portefeuille. Ces événements pourraient par exemple découler des conséquences du

changement climatique, de la perte de biodiversité, du changement de la chimie des océans, etc. Outre les risques physiques, les entreprises pourraient aussi être impactées négativement par des mesures d'atténuation adoptées en vue de faire face aux risques environnementaux (tel que par exemple une taxe carbone). Ces risques d'atténuation pourraient impacter les entreprises selon leur exposition aux risques susmentionnés et leur adaptation à ceux-ci.

- **Social** : renvoie aux facteurs de risque liés au capital humain, à la chaîne d'approvisionnement et à la façon dont les entreprises gèrent leur impact sur la société. Les questions relatives à l'égalité des genres, aux politiques de rémunération, à la santé et la sécurité et aux risques associés aux conditions de travail en général relèvent de la dimension sociale. Les risques de violation des droits humains ou des droits du travail au sein de la chaîne d'approvisionnement font également partie de la dimension sociale.
- **Gouvernance** : Ces aspects sont liés aux structures de gouvernance telles que l'indépendance du conseil d'administration, les structures de gestion, les relations avec les travailleurs, la rémunération et la conformité ou les pratiques fiscales. Les risques liés à la gouvernance ont comme point commun qu'ils proviennent d'un défaut de surveillance de l'entreprise et/ou de l'absence d'incitant poussant la direction de l'entreprise à faire respecter des normes élevées en matière de gouvernance.

Le risque de durabilité peut être spécifique à l'émetteur, en fonction de ses activités et ses pratiques, mais il peut aussi être dû à des facteurs externes. Si un événement imprévu survient chez un émetteur spécifique tel qu'une grève du personnel, ou plus généralement une catastrophe environnementale, cet événement peut avoir un impact négatif sur la performance du portefeuille. Par ailleurs, les émetteurs adaptant leurs activités et/ou politiques peuvent être moins exposés au risque de durabilité.

Afin de gérer l'exposition au risque, les mesures d'atténuation peuvent être les suivantes :

- Exclusion d'activités ou d'émetteurs controversés
- Exclusion d'émetteurs sur la base de critères durables
- Intégration des risques de durabilité dans la sélection des émetteurs ou le poids des émetteurs dans le portefeuille,
- Engagement et saine gestion des émetteurs.

Le cas échéant, ces mesures d'atténuation sont décrites dans la section du prospectus consacrée à la politique d'investissement de la SICAV.

Risque d'investissement ESG

Le risque d'investissement ESG fait référence aux risques induits par la prise en compte de facteurs ESG dans le processus de gestion, tels que l'exclusion d'activités ou d'émetteurs ainsi que l'intégration de risques de durabilité dans la sélection et/ou l'allocation des émetteurs dans le portefeuille.

Plus la prise en compte de ces facteurs est importante, plus le risque d'investissement ESG sera élevé.

La méthodologie est basée sur la définition de modèles sectoriels ESG par les analystes ESG internes du gestionnaire. Les limites de la recherche sont en grande partie liées à la nature, l'étendue et la cohérence des données ESG disponibles actuellement.

- **Nature** : Certaines dimensions ESG se prêtent mieux à des informations qualitatives narratives. Ces informations sont sujettes à interprétation et introduisent par conséquent un degré d'incertitude dans les modèles.
- **Étendue** : Une fois définies les dimensions ESG que les analystes jugent importantes pour chaque secteur, il n'y a pas de garantie que les données seront disponibles pour toutes les entreprises dans ce secteur. Dans la mesure du possible, les données manquantes seront complétées par l'analyse ESG propre du gestionnaire.
- **Homogénéité** : les différents fournisseurs de données ESG ont des méthodologies différentes. Même chez un seul et même fournisseur, des dimensions ESG analogues peuvent être traitées différemment selon le secteur. Ceci rend la comparaison des données de différents fournisseurs plus difficile.

L'absence de définitions et de labels communs ou harmonisés intégrant les critères ESG et de durabilité à l'échelon européen peut se traduire par des approches différentes chez les gestionnaires pour fixer les objectifs ESG et déterminer si ces objectifs ont été atteints par les fonds qu'ils gèrent.

La méthodologie poursuivie exclut ou limite l'exposition aux titres de certains émetteurs pour des raisons ESG. Par conséquent, il est possible que certaines conditions de marché génèrent des opportunités financières qui pourraient ne pas être exploitées par le compartiment.

Le cas échéant, les mesures d'exclusion ou d'intégration relatives au risque d'investissement ESG sont décrites dans la section stratégie d'investissement de la SICAV.

Risque de taux

Une variation des taux (qui peut notamment découler de l'inflation) peut entraîner des risques de pertes et faire baisser la valeur nette d'inventaire de la SICAV (en particulier lors de hausse des taux si la SICAV a une sensibilité aux taux positive et lors de baisse des taux si la SICAV a une sensibilité aux taux négative).

Une variation de l'inflation, c'est-à-dire une augmentation ou une diminution générale du coût de la vie, est un des facteurs pouvant impacter les taux et donc la valeur nette d'inventaire.

Risque lié aux instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des instruments dont la valeur dépend (ou est dérivée) d'un ou plusieurs actifs financiers sous-jacents (taux d'intérêt, obligations, devises...). L'utilisation de dérivés comporte donc le risque lié aux sous-jacents. Utilisés dans le cas de stratégie de couverture, les instruments financiers dérivés peuvent, dans certaines conditions de marché, ne pas être parfaitement corrélés par rapport aux actifs à couvrir. Pour les options, à cause de fluctuation défavorable de prix des actifs sous-jacents, la SICAV pourrait perdre l'intégralité des primes payées. Les instruments financiers dérivés de gré à gré induisent en outre un risque de contrepartie (qui peut être cependant atténué par des actifs reçus en collatéral) et peuvent comporter un risque de valorisation, voire de liquidité (difficulté de vente ou de clôture de positions ouvertes).

Risque de livraison

La SICAV pourrait vouloir liquider des actifs qui font à ce moment l'objet d'une opération auprès d'une contrepartie. En pareil cas, le fonds rappellerait ces actifs auprès de la contrepartie. Le risque de livraison est le risque que la contrepartie, bien qu'obligée contractuellement, ne soit pas à même, opérationnellement parlant, de restituer les actifs suffisamment vite pour que le fonds puisse honorer la vente de ces instruments sur le marché.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel englobe les risques de pertes directes ou indirectes liés à un certain nombre de facteurs (par exemple les erreurs humaines, les fraudes et malveillances, les défaillances de systèmes d'information et événements externes, etc.) qui pourraient avoir un impact sur la SICAV et / ou les investisseurs. La Société de Gestion vise à réduire ce risque à travers la mise en place de contrôles et procédures.

Risque juridique

Le risque de litige de toute nature avec une contrepartie ou une tierce partie. La Société de Gestion vise à réduire ce risque à travers la mise en place de contrôles et procédures.

Risque de conservation

Le risque de perte d'actifs détenus par un dépositaire par suite d'insolvabilité, de négligence ou d'actes frauduleux du dépositaire ou d'un sous-dépositaire. Ce risque est mitigé par les obligations réglementaires des dépositaires.

Risque de conflits d'intérêts

Un choix de contrepartie, orienté par d'autres motifs que le seul intérêt de la SICAV, et/ou un traitement inégal dans la gestion de portefeuilles équivalents pourraient constituer les principales sources de conflits d'intérêts.

Risque de modification de l'indice de référence par le fournisseur de cet indice

L'attention des porteurs de parts est attirée sur l'entière discrétion du fournisseur d'indice de référence de décider et ainsi de modifier les caractéristiques de l'indice de référence concerné pour lequel il agit en tant que sponsor. Selon les termes du contrat de licence, un fournisseur d'indices peut ne pas être tenu de fournir aux détenteurs de licence qui utilisent l'indice de référence concerné un préavis suffisant de toute modification apportée à cet indice de référence. En conséquence, la Société de Gestion ne sera pas nécessairement en mesure d'informer à l'avance les porteurs de parts du fonds des changements apportés aux caractéristiques de l'indice de référence concerné par le fournisseur d'indice.

Modalités de détermination et affectation des sommes distribuables :

Sommes distribuables	Action « Classique » capitalisation	Action « Classique » distribution	Action « I » capitalisation	Action « V » capitalisation
Affectation du résultat net	Capitalisation	Distribution	Capitalisation	Capitalisation
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisés	Capitalisation	Capitalisation et/ou distribution (*)	Capitalisation	Capitalisation

Action « R » capitalisation	Action « R2 » capitalisation	Action « Z » capitalisation	Action « Z » distribution	Action « V » distribution	Action « M » capitalisation
Capitalisation	Capitalisation	Capitalisation	Distribution	Distribution	Capitalisation
Capitalisation	Capitalisation	Capitalisation	Capitalisation et/ou distribution (*)	Capitalisation et/ou distribution (*)	Capitalisation

Action « VB » capitalisation	Action « Y » capitalisation
Capitalisation	Capitalisation
Capitalisation	Capitalisation

(*) Affectation sur décision de la Société de Gestion.

Frais et fonctionnement de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et les commissions de mouvement, le cas échéant, qui peuvent être perçues notamment par le dépositaire et la Société de Gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la Société de Gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.

Frais facturés à la SICAV	Assiette	Taux / Montant TTC
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	Taux maximum
		Action « Classique » 0,35% maximum *
		Action « I » 0,20% maximum *
		Action « V » 0,15% maximum *
		Action « R » 0,30% maximum *
		Action « R2 » 0,10% maximum *
		Action « M » 0,35% maximum *
		Action « Z » 0,15% maximum *
		Action « VB » 0,10% maximum *
		Action « Y » 0,15% maximum *
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif**
Commissions de mouvement perçues par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Maximum 80€/transaction***
Commissions de surperformance	Actif net	Néant

* La Société de Gestion n'ayant pas opté à la TVA, ces frais sont facturés sans TVA et le montant TTC est égal au montant hors taxes.

** La SICAV est investie jusqu'à 10% maximum en OPC.

*** Montant maximum qui varie en fonction des instruments utilisés.

Pour information, quand un autre OPC géré par Candriam investit dans des parts Z de cet OPCVM, aucun frais de gestion financière n'est prélevé par la classe Z de cet OPCVM. Seuls des frais administratifs liés à l'investissement dans l'OPC sous-jacent pourraient être facturés.

De plus, quand l'OPCVM investit dans des parts / actions d'OPC gérés par Candriam ou une société liée, aucun frais de gestion financière n'est prélevé par l'OPC sous-jacent sur cet investissement. Seuls des frais administratifs liés à l'investissement dans l'OPC sous-jacent pourraient être facturés.

Frais de recherche :

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés à l'OPCVM.

Ne sont pas compris dans les blocs de frais ci-dessus :

- Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ;
- Les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPCVM) exceptionnels et non récurrents ;
- Les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Modalités de calcul et de partage de la rémunération sur les opérations d'acquisitions et de cessions temporaire de titres (techniques de gestion efficace de portefeuille) :

S'il est procédé à ce type d'opérations, celles-ci sont effectuées aux conditions de marché. Le produit de ces opérations est intégralement perçu par l'OPCVM.

Procédure de choix des intermédiaires :

Candriam sélectionne les intermédiaires pour les grandes classes d'instruments financiers (obligations, actions, produits dérivés), auprès desquels elle transmet des ordres pour exécution. Cette sélection s'effectue notamment sur base de la politique d'exécution de l'intermédiaire et ce dans le respect de la « Politique de sélection des intermédiaires financiers, auprès desquels Candriam transmet des ordres pour exécution pour le compte des OPC qu'elle gère ».

Les facteurs d'exécution pris en compte sont notamment : le prix, le coût, la rapidité, la probabilité d'exécution et de règlement, la taille et la nature de l'ordre.

En application de la procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers et des contreparties et sur base d'une demande émanant du gérant, le Comité Broker (« Broker Review ») de Candriam valide ou refuse toute demande de nouvel intermédiaire financier.

Ainsi, en application de cette politique, une liste par type d'instruments (actions, taux, monétaires, dérivés) des brokers autorisés et une liste des contreparties autorisées sont maintenues.

Par ailleurs, périodiquement, dans le cadre de la "Broker Review", est passée en revue la liste des brokers agréés afin de les évaluer selon plusieurs filtres et d'y apporter toute modification utile et

Changements intéressant de l'OPC

Modifications apportées	Date de la modification
Création Action « Y »	28 août 2025
Modification du prospectus	26 août 2025

Rapport de gestion

Aux Etats-Unis, Donald Trump est investi le 20 janvier 2025 et enclenche rapidement un virage politico-économique : relèvement généralisé des droits de douane (DD), création du Department Of Government Efficiency (DOGE) et expulsions de personnes en situation illégale. Début février, il impose 25 % de DD sur l'acier, l'aluminium, les automobiles, les pièces et les camions légers pour tous les pays, avec traitement spécifique pour le Canada et le Mexique conforme à l'USMCA. En parallèle, il applique 10 % de DD sur la Chine au motif de la lutte contre le fentanyl. Sur le front technologique, l'annonce d'un programme d'investissements jusqu'à 500 milliards de dollar appelé « Stargate » est contrebalancée par la médiatisation de DeepSeek, application chinoise à coût de développement bien inférieur aux équivalents américains, qui interroge la rationalité d'investissements massifs dans l'intelligence artificielle (IA). Dans cet environnement incertain tant d'un point de vue de la croissance que de l'inflation, la Réserve fédérale laisse sa politique inchangée aux réunions des 29 janvier et 19 mars. Petit à petit, la confiance tant des entreprises que des ménages se dégrade dans la perspective des droits de douane élargis et la perspective d'un mécanisme de droits de douane « réciproques ». Les créations d'emplois ralentissent à 111 000 par mois en moyenne. Le taux à dix ans perd 36 points de base (pb) sur le trimestre. Malgré la baisse des taux longs, la crainte sur les perspectives de croissance domine, entraînant un repli boursier de 4,6 % sur le premier trimestre. Le deuxième trimestre est marqué par l'annonce – le 2 avril – et les conséquences des nouveaux niveaux des droits de douane consistant en un prélèvement additionnel uniforme de 10 % et une possibilité de majoration par pays pour traiter des déficits persistants. Comme ce sont les pays d'Asie qui ont le déficit commercial le plus important vis-à-vis des Etats-Unis, ces pays sont les plus touchés. En représailles, la Chine décide aussi d'imposer 34 % sur les produits en provenance des Etats-Unis et d'augmenter les contrôles sur les exportations de minéraux de terres rares. Il s'en suit une escalade des augmentations des DD de part et d'autre. Finalement, les DD atteignent 145 % pour les produits chinois importés aux Etats-Unis et 125 % réciproquement. Cette escalade conduit la Bourse américaine à perdre un peu plus de 12 % en quelques jours. Sur la même période, les craintes sur la croissance mondiale et l'annonce surprise d'une hausse future de la production de pétrole par l'OPEP+, conduisent le prix du Brent à baisser d'un peu plus de dix dollars (partant de 75 dollars le baril le 1er avril). Le 9 avril, Donald Trump annonce suspendre pour 90 jours les DD réciproques au-delà de 10 % sauf pour la Chine. Le 12 avril, les Etats-Unis annoncent une exemption des DD réciproques pour certains produits en provenance de Chine (téléphone portable, PC...). Dans un autre registre, Donald Trump menace de licencier le Président de la Réserve fédérale ce qui fait craindre pour l'indépendance de l'institution, le statut des Etats-Unis et la valeur refuge que sont les obligations de l'État américain, d'autant que le dollar se déprécie contre toutes les grandes devises. Ces développements déstabilisent le marché obligataire. La courbe des taux se pentifie avec le taux à dix ans qui augmente de 45 points de base en quelques jours. Au vu de ces développements, l'administration Trump et Trump indiquent qu'il n'est pas question de limoger J. Powell. Ces différents événements occultent la détérioration des indicateurs économiques. En moyenne sur le trimestre, les indicateurs ISM du secteur manufacturier et des services baissent respectivement à 48,7 (contre 50,1 au premier trimestre) et à 50,8 (contre 52,4). La confiance des consommateurs est également affectée par les annonces. En mai et juin, on assiste, toutefois, à plusieurs initiatives pour réduire les tensions avec notamment des accords commerciaux et des pourparlers bilatéraux. La Fed préfère, toutefois, laisser ses taux inchangés ce trimestre malgré des créations d'emplois réduites de moitié par rapport au 1er trimestre. Finalement, les variations de croissance entre la contraction de PIB au premier trimestre (-0,2 % en glissement trimestriel) et la forte croissance du second trimestre (+0,9 %) a ajouté une incertitude supplémentaire sur l'état de l'économie. Au total, le taux à dix ans américain gagne un point de base sur le trimestre. La Bourse, elle, gagne 10,6 % sur le trimestre, boostée par un regain d'intérêt pour les secteurs de la technologie (au sens large). Au troisième trimestre, la dynamique financière demeure bien orientée. La confrontation « annonces-répliques-exemptions » laisse place à une accalmie relative. La Bourse croît de 7,8 % et le taux à dix ans baisse de 9 points de base. La Bourse est soutenue par la course à l'intelligence artificielle qui stimule l'investissement des entreprises : dépenses en infrastructures (centres de données, serveurs, réseaux électriques), logiciels et semi-conducteurs, avec l'hypothèse d'un gain de productivité différé qui soutient les anticipations de bénéfices. Ces développements financiers positifs se déroulent néanmoins dans un environnement où l'ISM manufacturier demeure légèrement en-dessous de 50, celui du secteur des services est tout juste au-dessus de 50, les créations mensuelles d'emplois oscillent autour de 50 000 et le taux de chômage remonte à 4,4 %. Cette inflexion du marché du travail conduit, le 17 septembre, la Fed à baisser ses taux de 25 points de base à 4 %. Le dernier trimestre de 2025 a été marqué, entre autres, par le plus long shutdown de l'administration fédérale américaine de l'histoire entre le 1er octobre et le 12 novembre, ce qui a obscurci la lisibilité de la situation économique, puisque de nombreuses statistiques économiques n'ont pas été collectées. Toutefois, sur le plan des DD, la situation semble se stabiliser. Après la réunion entre Xi Jin Ping et Donald Trump pendant le sommet de l'APEC en Corée du sud fin octobre, Trump décide de supprimer les 10 % liés au fentanyl en échange d'une fourniture plus

importante de métaux de terre rare. Malgré un taux de chômage qui augmente (4,5 % en novembre) et des créations d'emplois proches de zéro en moyenne sur le trimestre, la confiance dans le secteur des services accélère au quatrième trimestre. L'indicateur ISM services s'établit à 53,1 en moyenne au quatrième trimestre, en hausse de 2,4 points par rapport au trimestre précédent. L'investissement – principalement celui lié à l'intelligence artificielle – continue d'être robuste. Toutefois, le 10 décembre, la Réserve fédérale, dans le but d'accompagner le ralentissement de l'emploi et dans un contexte où l'inflation est contenue, décide de baisser son taux directeur de 25 points de base à 3,75 %. Pendant le trimestre, le taux à dix ans a crû de 1 pb et la Bourse, elle, a gagné 2,3 %. En 2025, la S&P 500 a progressé de 16,4 % tandis que le taux à dix ans, lui, a baissé de 43 points de base.

Dans la zone euro, après la réunion du 28 février 2025 entre les présidents Zelensky et Trump à la Maison-Blanche, et à la suite du discours du Vice-président Vance à Munich quelques jours plus tôt, les Européens réalisent que, dans le futur, ils devront moins compter sur le soutien des Etats-Unis. Cet électro-choc conduit l'Allemagne, alors en phase de négociation d'un nouveau gouvernement, d'annoncer un plan de l'ordre de 900 milliards d'euros sur dix ans pour renforcer sa défense, ses infrastructures et son climat. Ce plan allemand passe également par un assouplissement des règles budgétaires pour l'état fédéral mais aussi pour les Länder. Dans le même temps, la Présidente von der Leyen lance le ReArm Europe Plan/Readiness 2030 pour donner les moyens légaux et financiers pour supporter les efforts de défense des états membres. Etant donné l'augmentation de l'endettement qu'impliquent ces plans, les taux européens augmentent. Cette nouvelle dynamique européenne soutient la confiance des entreprises. L'indice PMI composite de la zone euro passe au-dessus de 50 et continue de progresser légèrement. En même temps, la croissance des salaires ralentit, ce qui se traduit par un ralentissement de l'inflation (des services). Dès lors, la Banque centrale européenne (BCE) reste suffisamment confiante pour poursuivre son cycle de baisse de taux. Par deux fois, elle réduit ses taux directeurs pour clôturer le trimestre à 2,5 % (taux de la facilité de dépôts). Au total, le taux à dix ans allemand clôture le trimestre à 2,69 % soit une hausse de 33 points de base sur la période. Malgré cette hausse de taux sur le trimestre, la Bourse gagne 7,3 % sur le trimestre. Le 2 avril 2025, l'Union européenne (UE) est frappée par les Etats-Unis d'un droit de douane de 20 %. Dans le sillage des places boursières mondiales, la Bourse européenne dégringole perdant jusqu'à un peu plus de 11 % en quelques jours. Toutefois, après le 9 avril, les marchés se stabilisent et commencent à se redresser. Les négociations entre Européens et Américains commencent mais sont émaillées de multiples soubresauts. En effet, comme l'Union européenne ne propose pas de baisses de droits de douane unilatérale en faveur des Etats-Unis et ne veut pas non plus des propositions digitales des Etats-Unis, le 23 mai, Trump annonce des droits de douane de 50 % sur les produits de l'UE à partir du 1er juin, parce que les négociations ne vont pas assez vite. Toutefois, quelques jours plus tard, Trump annonce qu'il postpose la hausse des DD d'un mois (au 9 juillet). D'un point de vue économique, la croissance de la zone euro est forte au 1er trimestre (+0,6 % en glissement trimestriel) soutenue par les investissements et les exportations (en prévision de l'annonce du 2 avril) mais également par une croissance exceptionnelle de l'Irlande (grâce aux exportations du secteur pharmaceutique). Toutefois, la croissance subit le contrecoup au deuxième trimestre (+0,1 %) à cause du ralentissement de la production et des exportations. Dans un autre registre, même si le taux de chômage demeure historiquement bas (6,4 % en juin), le rythme de croissance de l'emploi ralentit assez nettement ainsi que celui des salaires. Ce double mouvement permet à l'inflation dans le secteur des services de continuer à ralentir. Dans cet environnement, l'inflation est sous contrôle (2 % en juin). Dès lors, la BCE n'a plus à s'inquiéter d'une résurgence de celle-ci. C'est la raison pour laquelle, le 5 juin, elle a, à nouveau, abaissé de 25 points de base son taux directeur à 2 %. Au total, le taux à dix ans allemand perd dix points de base sur le deuxième trimestre. La Bourse, elle, gagne 3,3 % sur le trimestre. Le troisième trimestre est marqué par la poursuite des négociations entre Washington et la Commission européenne pour circonscrire l'exposition des secteurs clés (automobile, équipements électriques, biens d'investissement). Fin juillet, la Présidente de la Commission annonce un accord commercial avec les Etats-Unis. Le taux de droit de douane maximum sera de 15 % pour l'Union européenne. Par ailleurs, l'Europe prend les engagements suivants : 750 milliards de dollars d'importations de produits énergétiques américains (GNL, pétrole, combustibles nucléaires) et 600 milliards de dollars d'investissements dans l'industrie, la technologie et les infrastructures américaines. Face à ce choc commercial exogène, l'Europe dispose néanmoins de stabilisateurs. D'abord, le RRF (Recovery & Resilience Facility) continue de soutenir l'investissement public (transition énergétique, digital, infrastructures sociales). Ensuite, les programmes d'infrastructures et de dépenses militaires en Allemagne doivent amortir l'impact négatif sur la demande adressée à l'industrie et alimenter un socle de commandes domestiques. Dans ce contexte, la conjoncture européenne se redresse doucement. Les enquêtes signalent une économie qui quitte lentement la zone de contraction de l'activité : le PMI manufacturier repasse de justesse en territoire d'expansion (50,1 en moyenne sur le trimestre), tandis que les services se maintiennent au-dessus du seuil de 50 (à 50,9). Cela reflète une demande privée qui se normalise, des conditions de crédit graduellement plus souples, mais une demande qui reste, toutefois, contrainte par son pouvoir d'achat. Même si la croissance des salaires ralentit,

le taux de chômage reste faible (6,4 % en septembre) et l'emploi continue de croître modérément. Au total, la Bourse progresse de 4,1 % sur le trimestre tandis que le taux à dix ans allemand clôture le trimestre à 2,67 %, soit une hausse de 7 points de base. Cette légère pression haussière sur les taux longs provient entre autres de l'anticipation des besoins d'émission publique plus importants à venir et d'une prime de terme moins comprimée. Au quatrième trimestre, la normalisation monétaire a permis de réduire le coût des emprunts tant pour les entreprises que pour les ménages. Pour ces derniers, cela se traduit par une amélioration des demandes de permis de bâtir ainsi que des nouvelles mises en chantier. Les indicateurs précurseurs pour l'investissement des entreprises s'améliorent également. La confiance dans le secteur des services, à l'instar des Etats-Unis, s'améliore assez nettement. L'indice PMI du secteur des services est de 53 en moyenne sur le trimestre contre 50,9 le trimestre précédent. Même si la croissance de l'emploi a ralenti et la confiance des ménages est toujours bien inférieure à la période pré-covid, le taux de chômage demeure bas à 6,3 % en novembre et permet une croissance modérée de la consommation. Pendant le trimestre, le taux à dix ans allemand a crû de 15 pb et la Bourse, elle, a gagné 4,8 %. En 2025, la Bourse a progressé de 20,9 % tandis que le taux à dix ans a clôturé l'année à 2,82 % en hausse de 46 points de base.

Commentaire de gestion

1. Contexte et évolution des marchés

Au cours de l'année, les spreads de crédit (indice ICE BofA 1-3 Year Euro Corporate) se sont considérablement resserrés pour atteindre 58 pb (-23 pb). Les rendements pour les émetteurs de très haute qualité ont continué de bénéficier de fondamentaux solides et d'une forte demande des investisseurs. Les résultats des entreprises ont largement dépassé les attentes au cours de l'année, mais les marchés ont parfois été surpris par les révisions des prévisions, la détérioration des marges et les craintes que les consommateurs ne réduisent leurs achats à mesure que les hausses de coûts se répercutaient. Les résultats des entreprises européennes ont montré que, du moins pour l'instant et à quelques exceptions près, elles s'adaptent mieux que prévu aux droits de douane américains. Aux États-Unis, les « Magnificent Seven » ont suscité des réactions mitigées en raison de leurs plans divergents en matière de croissance et d'investissement dans l'intelligence artificielle. En Europe, les banques ont continué de surprendre par leurs bénéfices solides, grâce à la hausse des commissions et des revenus de trading, ainsi qu'à la réduction des coûts.

Les taux à court terme ont bénéficié de la poursuite de la trajectoire de baisse des taux par les banques centrales. À la fin de l'année, les prévisions actualisées de la BCE en matière de croissance et d'inflation ont conforté l'idée que son cycle de baisse des taux était effectivement terminé. La FED a été contrainte de sortir de son mode « attentiste » et a commencé à baisser ses taux au cours du second semestre.

L'Euribor 3 mois a baissé à 2,03 % (-70 pb) et l'Euribor 12 mois à 2,24 % (-22 pb).

Les marchés des taux ont fréquemment ajusté leurs anticipations concernant les trajectoires des banques centrales en fonction des nouvelles informations sur l'activité économique, le chômage et l'inflation. La volatilité des marchés s'est principalement manifestée autour des annonces de Trump sur les droits de douane lors du « Liberation Day » et le sentiment a été influencé par les annonces, les menaces et les accords qui ont suivi.

De plus, les marchés ont connu des épisodes de volatilité de courte durée en raison des troubles au Moyen-Orient, de l'incertitude politique en France, des inquiétudes concernant la valorisation, les dépenses d'investissement et le financement des entreprises exposées au développement de l'intelligence artificielle, des tensions commerciales sino-américaines autour du contrôle des exportations de terres rares et des inquiétudes concernant la qualité des actifs des banques régionales américaines.

Les obligations souveraines mondiales ont subi une nouvelle pression à la vente, les inquiétudes concernant l'inflation, les émissions de dette et la discipline budgétaire ayant érodé le sentiment à l'égard des échéances longues. Les courbes des taux souverains ont vu leurs primes de terme augmenter et les écarts de swap d'actifs s'élargir, la viabilité de la dette faisant l'objet d'une attention accrue.

Les taux souverains à 5 ans ont fini l'année à 2,28 % (+13 pb) pour l'Allemagne, 2,85 % (-1 pb) pour l'Italie, 3,93 % (-41 pb) pour le Royaume-Uni et 3,73 % (-65 pb) pour les États-Unis

2. Portefeuille

2.1. Stratégie

Au cours de l'année, nous avons adopté une position constructive vis-à-vis du risque de taux d'intérêt. Cette conviction s'est progressivement assouplie à mesure que la BCE avançait sur sa trajectoire de baisse des taux d'intérêt, que l'incertitude entourant la politique commerciale américaine s'estompait et que la croissance économique européenne se raffermissait, tandis que l'inflation restait proche de l'objectif de la BCE.

Durant l'année nous avons maintenu une position défensive sur le crédit, préférant des échéances plus courtes et privilégiant la qualité et la liquidité. Bien que cette classe d'actifs soit restée soutenue par les solides fondamentaux des entreprises et la demande des investisseurs, les niveaux de spread nécessitaient une approche sélective et mesurée. Le fonds a maintenu une exposition diversifiée aux secteurs financier et non financier. Étant donné que le rendement sur des bons du trésor à court terme de plusieurs émetteurs souverains ont considérablement monté en raison de l'élargissement des asset swap spreads, nous avons pu les acquérir à des niveaux plus attractifs.

La liquidité du fonds a continué d'être maintenue grâce au cash, aux bons du trésor et au profil d'échéances échelonnées du portefeuille.

Au 31/12/2025, les WAM et WAL du fonds étaient respectivement de 57 et 201 jours.

2.2. Utilisation des dérivés de crédit

Pas d'utilisation de swap ou de futures.

2.3. Sociétés non cotées détenues en portefeuille

Aucune.

2.4. Instruments financiers et placements collectifs du groupe

Utilisation d'OPCVM, CP, CD, Obligations et Bills.

3. Performance du portefeuille

Le fonds CANDRIAM Monétaire (part V Cap) a enregistré une performance de +2.42% soit une surperformance de 0.19% par rapport à son benchmark (€Str capitalisé).

Ci-dessous les performances de toutes les parts :

Candriam Monétaire SICAV – V Cap	2.42%
Candriam Monétaire SICAV – V Dist	2.48%
Candriam Monétaire SICAV – C Cap	2.17%
Candriam Monétaire SICAV – C Dist	2.17%
Candriam Monétaire SICAV – I Cap	2.32%
Candriam Monétaire SICAV – Z Cap	2.48%
Candriam Monétaire SICAV – M Cap	2.40%

4. Perspectives 2026

Nous restons attentifs à l'évolution de l'activité économique, aux pressions inflationnistes et aux effets variables et différés des politiques monétaires à travers le monde.

Les données économiques et la stabilité financière devraient largement dicter les réactions des banques centrales. La divergence de l'activité parmi les blocs économiques mondiaux et leurs progrès désynchronisés vers les objectifs d'inflation, conjugués à la montée des tensions commerciales et à l'incertitude entourant le niveau neutre des taux, sont voués à alimenter la volatilité de ceux-ci.

En outre, la soutenabilité de la dette souveraine retiendra de plus en plus l'attention, ce qui aura un impact sur les marchés via l'évolution des spreads des swaps souverains et des primes de terme. Les marchés du crédit devraient rester soutenus par leurs solides fondamentaux et la dynamique favorable de l'offre et de la demande, tandis que des faiblesses isolées pourraient résulter d'événements spécifiques aux entreprises, tels que des perturbations dans la technologie de l'intelligence artificielle.

Nous sommes dès lors très attentifs au risque de baisse et privilégions les actifs liquides de haute qualité, tout en restant sélectifs dans nos investissements. Nous nous appuyons sur notre analyse interne « bottom-up » rigoureuse, et affichons une préférence pour les sociétés bien notées et peu endettées.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
CANDRIAM MMEA ZEURC	331 191 043,90	366 303 203,93
SPAI LETR ZCP 09-25	69 109 581,88	84 323 619,48
FREN REPU ZCP 01-26	69 624 799,69	69 653 931,00
REGION 290825	59 915 028,55	59 979 107,68
BON DU TRE ZCP 02-26	54 841 384,70	54 868 270,43
COCA-C 130125	49 975 095,75	49 983 449,92
NOVO NORD FLR 05-27	49 497 504,16	49 512 145,62
CANDSUS MME ZEURC	52 349 022,00	39 727 211,85
FREN REPU ZCP 01-26	49 729 251,85	40 799 016,71
LA BAN 281125	44 964 852,48	44 989 829,90

Informations réglementaires

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA) en euro

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

Prêts de titres :

Emprunt de titres :

Prises en pensions :

Mises en pensions :

Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 22 832 222,25

Change à terme : 22 832 222,25

Options :

Futures :

Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	SOCIETE GENERAL

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
Dépôts à terme	
Actions	
Obligations	
OPCVM	
Espèces (*)	
Total	
Instruments financiers dérivés	
Dépôts à terme	
Actions	
Obligations	
OPCVM	
Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
Revenus (*)	
Autres revenus	
Total des revenus	
Frais opérationnels directs	
Frais opérationnels indirects	
Autres frais	
Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Candriam sélectionne les intermédiaires pour les grandes classes d'instruments financiers (obligations, actions, produits dérivés), auprès desquels elle transmet des ordres pour exécution. Cette sélection s'effectue notamment sur base de la politique d'exécution de l'intermédiaire et ce dans le respect de la « Politique de sélection des intermédiaires financiers, auprès desquels Candriam transmet des ordres pour exécution pour le compte des OPC qu'elle gère ».

Les facteurs d'exécution pris en compte sont notamment : le prix, le coût, la rapidité, la probabilité d'exécution et de règlement, la taille et la nature de l'ordre.

En application de la procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers et des contreparties et sur base d'une demande émanant du gérant, le Comité Broker (« Broker Review ») de Candriam valide ou refuse toute demande de nouvel intermédiaire financier.

Ainsi, en application de cette politique, une liste par type d'instruments (actions, taux, monétaires, dérivés) des brokers autorisés et une liste des contreparties autorisées sont maintenues.

Par ailleurs, périodiquement, dans le cadre de la « Broker Review », est passée en revue la liste des brokers agréés afin de les évaluer selon plusieurs filtres et d'y apporter toute modification utile et nécessaire.

Compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation

Nous renvoyons au rapport émis par la société de gestion conformément à l'article 314-82 du Règlement Général de l'AMF. Ce rapport est disponible sur le site de la société de gestion www.candriam.com.

Engagement & politique de vote, utilisation des droits de vote

La société de gestion n'exerce pas de droit de vote dans le cadre de la gestion de ce fonds.

Pour toutes les questions relatives à l'engagement, nous nous référons à la politique d'engagement et aux rapports associés qui sont disponibles sur le site de Candriam :

www.candriam.com/en/professional/market-insights/sri-publications.

Instruments financiers détenus en portefeuille émis par le prestataire ou entité de groupe

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de l'OPC.

Méthode de calcul du risque global

L'OPCVM utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPCVM sur les contrats financiers.

Informations relatives à la politique de rémunération

La directive européenne 2014/91/UE modifiant la directive 2009/65/CE concernant les organismes de placement collectif en valeurs mobilières, applicable au FCP, est entrée en vigueur le 18 mars 2016. Elle est transposée en droit national par la loi luxembourgeoise du 10 mai 2016 transposant la directive 2014/91/UE. En raison de cette nouvelle réglementation, le FCP est tenue de publier les informations relatives à la rémunération des salariés identifiés au sens de la Loi dans le rapport annuel.

Candriam détient une double licence, d'une part, en tant que société de gestion conformément à l'article 15 de la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif et, d'autre part, en tant que gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs conformément à la loi du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs. Les responsabilités incombant à Candriam en vertu de ces deux lois sont relativement similaires et Candriam considère que son personnel est rémunéré de la même manière pour les tâches relatives à l'administration des OPCVM et des fonds d'investissement alternatifs.

Au cours de son exercice clos le 31 décembre 2025, Candriam a versé les sommes suivantes à son personnel :
Montant brut total des rémunérations fixes versées (hors paiements ou avantages pouvant être considérés comme faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'ayant pas d'effet incitatif sur la gestion des risques) : EUR : 18 849 154.
Montant brut total des rémunérations variables versées : EUR 8 704 787.
Nombre de bénéficiaires : 157.

Montant agrégé des rémunérations, ventilé entre la direction générale et les membres du personnel du gestionnaire d'investissement dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque du fonds. Les systèmes de Candriam ne permettent pas une telle identification pour chaque fonds sous gestion. Les chiffres ci-dessous montrent également le montant agrégé des rémunérations globales chez Candriam.
Montant agrégé des rémunérations de la haute direction : EUR 4 065 490.
Montant agrégé des rémunérations des membres du personnel de Candriam dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque des fonds dont elle est la Société de Gestion (hors direction générale) : EUR 3 638 212.

Rémunérations versées par Candriam au personnel de sa succursale belge (i.e. Candriam – Belgian Branch), agissant en qualité de gestionnaire(s) financier, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :
Montant brut total des rémunérations fixes versées (hors paiements ou avantages pouvant être considérés comme faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'ayant pas d'effet incitatif sur la gestion des risques) : EUR 25 891 096.
Montant brut total des rémunérations variables versées : EUR 9 250 700.
Nombre de bénéficiaires : 236.

Montant agrégé des rémunérations, ventilé entre la direction générale et les membres du personnel du gestionnaire financier par délégation dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque du fonds. Les systèmes du gestionnaire financier par délégation ne permettent pas une telle identification pour chaque fonds sous gestion. Les chiffres ci-dessous indiquent également le montant agrégé des rémunérations globales au niveau du gestionnaire financier par délégation.
Montant agrégé des rémunérations de la haute direction : EUR 5 714 716.
Montant agrégé des rémunérations des membres du personnel du gestionnaire financier par délégation dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque des fonds dont il est le gestionnaire financier par délégation (hors direction générale) : EUR 5 934 564.

Rémunérations versées par Candriam au personnel de sa succursale française (i.e. Candriam – Succursale française), agissant en qualité de gestionnaire(s) financier, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :
Montant brut total des rémunérations fixes versées (hors paiements ou avantages pouvant être considérés comme faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'ayant pas d'effet incitatif sur la gestion des risques) : EUR 19 515 427.
Montant brut total des rémunérations variables versées : EUR 6 190 300.
Nombre de bénéficiaires : 198.

Montant agrégé des rémunérations, ventilé entre la direction générale et les membres du personnel du gestionnaire financier par délégation dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque du fonds. Les systèmes du gestionnaire financier par délégation ne permettent pas une telle identification pour chaque fonds sous gestion. Les chiffres ci-dessous indiquent également le montant agrégé des rémunérations globales au niveau du gestionnaire financier par délégation.

Montant agrégé des rémunérations de la haute direction : EUR 2 694 456

Montant agrégé des rémunérations des membres du personnel du gestionnaire financier par délégation dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque des fonds dont il est le gestionnaire financier par délégation (hors direction générale) : EUR 3 958 642.

La politique de rémunération a été révisée pour la dernière fois par le comité de rémunération de Candriam le 14 avril 2025 et a été adoptée par le Conseil d'Administration de Candriam.

Règlementation SFDR

Les informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales et/ou les investissements durables sont disponibles dans les annexes relatives de la section (non révisée) Sustainable Finance Disclosure Regulation.

Autres informations

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

CANDRIAM
SERENITY – Bloc B
19-21 route d'Arlon
L-8009 Strassen (Grand Duché de Luxembourg)

Candriam – Succursale Française
40, rue Washington
75408 PARIS Cedex 08
Tel : 01.53.93.40.00

www.candriam.com

contact: <https://www.candriam.fr/contact/>

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☐ **OUI**

☐ Il a réalisé des **investissements durables** ayant un **objectif environnemental** : ____%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables** ayant un **objectif social** : ____%

☒ ☐ **NON**

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 60.34% d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Fonds ont été atteintes en :

- évitant l'exposition aux entreprises qui présentent des risques structurels à la fois importants et graves et qui sont le plus fortement en violation des principes normatifs en tenant compte des pratiques dans les questions environnementales et sociales ainsi que du respect de normes telles que le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales;

- évitant l'exposition à des entreprises qui sont fortement exposées à des activités controversées telles que l'extraction, le transport ou la distribution de charbon thermique, la fabrication ou la vente au détail de tabac et la production ou la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à fragmentation, chimiques, biologiques, au phosphore blanc et à l'uranium appauvri);

- atteignant une empreinte carbone inférieure à un seuil absolu;

- intégrant la méthodologie d'analyse ESG de Candriam au processus d'investissement et en investissant une part de ses actifs dans des investissements durables.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Pour la sélection des investissements durables, le gérant de portefeuille a pris en compte les évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis durables tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion sur base de la conformité avec des normes internationales et de l'implication dans des activités controversées.

Les recherches et analyses ESG réalisées par Candriam pour les investissements durables évaluent également la conformité des investissements avec le principe de « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec les pratiques de bonne gouvernance pour les entreprises.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la proportion minimale en investissements durables définie dans le prospectus (minimum 20%). La proportion d'investissements durables du Fonds a donc été supérieure à ce seuil minimum, tel que précisé dans la section « Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ? ».

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Empreinte Carbone - Entreprise - Scope 1 Et 2 - Inférieur Au Seuil Absolu (actuellement 95)	42.13		

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Le Fonds a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Empreinte Carbone - Entreprise - Scope 1 Et 2 - Inférieur Au Seuil Absolu (actuellement 95)	2024	33.79	

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2025	2024	2023	2022
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	89.13%	90.37%	91.02%	88.77%
#2 Autres	10.87%	9.63%	8.98%	11.23%
#1A Durables	60.34%	76.47%	79.77%	74.52%
#1B Autres caractéristiques E/S	28.79%	13.90%	11.25%	14.25%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
Environnementaux autres	29.73%	42.40%	46.55%	42.35%
Social	30.61%	34.07%	33.22%	32.16%

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Les objectifs des investissements durables que le Fonds entendait réaliser pour une portion du portefeuille étaient d'avoir une incidence positive à long terme dans les domaines environnementaux et sociaux.

Les investissements durables présents dans le Fonds n'ont pas systématiquement un ou des objectifs environnementaux.

La proportion d'investissements durables a été supérieur au minimum défini dans le prospectus (minimum 20%). Cela a permis au Fonds de dépasser les objectifs initialement fixés.

Par contre, le Fonds n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement à la Taxonomie étant donné qu'un faible nombre d'entreprises au niveau mondial fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Candriam s'est assuré que ces investissements n'ont pas causé de préjudice important à aucun des objectifs d'investissements durables environnementaux et/ou sociaux grâce à ses recherches et analyses ESG les entreprises émettrices.

Sur la base de ses notes et de ses scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des critères et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme « investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissements durables environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », a été évalué en particulier pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;
- l'alignement sur les Principes Directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de précisions, voir la section ci-dessous concernant la prise en considération des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des principales incidences négatives est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG et par le biais de plusieurs méthodes.

Pour l'analyse des entreprises, ces méthodes comprennent :

1. Les notes ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de filtrage ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts, mais interconnectés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis durables tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;
- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Le filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité a été basée sur la matérialité ou la matérialité probable de chaque indicateur pour chaque industrie / secteur / spécifique auquel l'entreprise appartient, et pour chaque pays afin de s'assurer que le score d'un pays reflète de manière adéquate les problèmes, défis et/ou opportunités à court, moyen et long terme qui comptent pour le développement futur de ce pays. Cette matérialité dépend de plusieurs éléments, tels que le type d'information, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements durables du Fonds ont été conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Ils ont fait l'objet d'une analyse de controverse basée sur des normes qui tiennent compte du respect des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption, telles que définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse basée sur les normes et à notre modèle ESG.

Cette analyse a visé à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du produit financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : le vote, le dialogue, les exclusions et/ou le contrôle (cf. déclaration PAI de Candriam : <https://www.candriam.com/fr/private/sfdr/>).

ENGAGEMENT

La politique d'engagement de Candriam est disponible sur le site internet de Candriam [\[https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities\]](https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities).

DIALOGUE avec les émetteurs "non-entreprises"

Ce produit financier est investi dans des émetteurs non-entreprises avec lesquels Candriam engage un dialogue. Pour les émetteurs non-entreprises, tels que les souverains, les agences ou les organisations supranationales, la grande majorité des engagements de Candriam se fait par des dialogues collaboratifs et des déclarations. Le climat (PAI1 à PAI6) et la biodiversité (PAI7) sont les sujets sur lesquels Candriam engage principalement des discussions avec eux. Pour plus d'informations, veuillez consulter l'examen annuel de l'engagement de Candriam sur le site internet de Candriam [\[https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities\]](https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities).

DIALOGUE avec les émetteurs "entreprises"

Ce produit financier est investi dans des émetteurs qui sont des entreprises. Les statistiques ci-dessous se réfèrent aux activités d'engagement que nous avons réalisées auprès de ces émetteurs.

Le climat (PAI1 à PAI6) est évidemment au cœur des échanges de Candriam avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en prenant en compte :

- les émetteurs présentant un profil de transition faible (modèle propriétaire de transition des risques), et/ou encore très intensifs en carbone (Scope 1-2) ou avec de fortes émissions Scope 3,
- les émetteurs des secteurs financiers encore largement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition
- l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

Candriam a rejoint en novembre 2021 l'initiative Net Zero Asset Management [\[https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories/candriam/\]](https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories/candriam/). À travers l'engagement, l'objectif de Candriam est d'encourager les entreprises à rendre publiques des informations sur la manière dont elles s'alignent sur un scénario de réchauffement à 1,5°C et à encourager un tel alignement. Nous attendons des émetteurs qu'ils expliquent en particulier comment leur stratégie et leur plan d'investissements en capital soutiennent leur engagement de décarbonation. Nous combinons généralement le dialogue individuel et collaboratif.

2 émetteurs dans le produit financier font actuellement partie des cibles prioritaires de la campagne Candriam Net Zero Engagement de Candriam.

Candriam participe également activement à plusieurs initiatives de collaboration telles que Climate Action 100+ ou IIGCC & ShareAction Climate initiatives on Financials. Ces initiatives ont ciblé 2 émetteurs du produit financier. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie connexe, mais aussi à obtenir un levier fondamental pour soutenir les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans le rapport annuel d'engagement et de vote de Candriam, disponible sur le site internet public de Candriam (Publications | Candriam) [\[https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications\]](https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications).

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'augmentation observée des inégalités, 2 émetteurs présents dans le produit financier ont également été contactés au sujet de la protection des droits humains fondamentaux au niveau de la main-d'œuvre directe ou indirecte (diligence raisonnable de la chaîne d'approvisionnement) (PAI10 PAI11).

L'inclusion n'est pas en reste, avec 1 émetteurs du portefeuille ayant été plus spécifiquement engagés sur des sujets liés au PAI 12 (écart de rémunération entre hommes et femmes non ajusté) ou au PAI 13 (diversité des genres au sein des conseils d'administration).

Bien que les PAI mentionnés ci-dessus soient prédominants dans les engagements réalisés pour ce produit financier en 2025, d'autres PAI, tels que ceux liés à la biodiversité, ont également pu être abordés dans les dialogues de Candriam avec les émetteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter le rapport annuel sur les engagements de Candriam disponible sur le site web de Candriam [\[https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities\]](https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities).

EXCLUSIONS

PAI14

Candriam s'est fermement engagé à exclure de tous ses investissements les entreprises directement impliquées dans le développement, la production, les essais, l'entretien et la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à fragmentation, armes et blindages à l'uranium appauvri, armes chimiques, armes biologiques et armes au phosphore blanc). Candriam considère que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, le nombre d'émetteurs devenus inéligibles pour le produit financier, en plus de ceux précédemment exclus, en raison de leur participation à ces activités, est de : 0 émetteur(s).

PAI16

La liste Candriam de régimes répressifs est composée de pays dans lesquels les droits de l'homme sont régulièrement violés, les libertés fondamentales sont systématiquement bafouées et la sécurité personnelle n'est pas garantie en raison de l'incapacité des gouvernements et de violations systématiques de l'éthique. Candriam est également extrêmement vigilants à l'égard des États totalitaires ou des pays dont les gouvernements sont engagés dans une guerre contre leur propre population. Pour dresser la liste des régimes répressifs, Candriam s'appuie sur des données fournies par des sources externes, telles que l'indice de liberté dans le monde de Freedom House, les indicateurs de gouvernance de la Banque mondiale et l'indice de démocratie de l'Economist Intelligence Unit, qui guident l'examen qualitatif de Candriam des pays non démocratiques.

Pour cette liste de pays, les analystes de Candriam ont développé des processus qui s'appliquent à la fois aux investissements souverains et aux investissements d'entreprise, y compris des processus d'exclusion, d'atténuation et d'engagement basés sur l'évaluation des risques de Candriam. Candriam considère que les dettes émises par des entités souveraines ou quasi-souveraines figurant sur la liste des régimes répressifs ne sont pas éligibles à l'investissement.

Au cours de la période de référence, le nombre d'émetteurs souverains devenus inéligibles pour le produit financier, en plus de ceux précédemment exclus, est de : 0 émetteur(s).

SUIVI : calcul et évaluation des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du produit financier. Vous trouverez ci-dessous les résultats des indicateurs de ce produit financier.

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
2 - Empreinte carbone	42.13	81.44%	82.75%
10 - Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	84.23%	84.68%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	84.23%	84.68%
16 - Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	0.00%	4.47%	4.47%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2025 - 31/12/2025.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
BELGIUM BILL 13/11/25	Souverains A	4.59%	Belgique
CANDRIAM SUST MONEY MKT EURO Z C	Services financiers diversifiés	4.53%	EMU
ECP IBERDROLA 04/11/25 Disc	Services aux collectivités	2.66%	Espagne
CANDRIAM MONEY MKT EURO AAA Z C	Services financiers diversifiés	2.64%	EMU
EUROPE 04/09/26	Supranational	2.45%	Europe
EUCP BPCE 17/04/25 Disc	Banques	2.15%	France
DSV FINANC E3R+0.5% 06/11/26	Transports	1.93%	Danemark
EUCP BPCE ESTRON+.33% 01/12/26	Banques	1.87%	France
ECP BQ POSTALE EUR 17/04/25 Disc	Banques	1.79%	France
RBC E3R+0.45% 24/03/27	Banques	1.78%	Canada
ABN AMRO E3R+0.35% 25/02/27	Banques	1.77%	Pays-Bas
NTT FINANC E3R+0.5% 16/07/27	Services de télécommunication diversifiés	1.75%	Japon
MCKESSON C 1.5% 17/11/25	Équipements et services de santé	1.74%	États-Unis
INTESA SP E3R+0.8% 16/11/25	Banques	1.73%	Italie
ECP HEIDELBERGCEMENT 01/08/25 Disc	Matériaux de base	1.72%	Allemagne

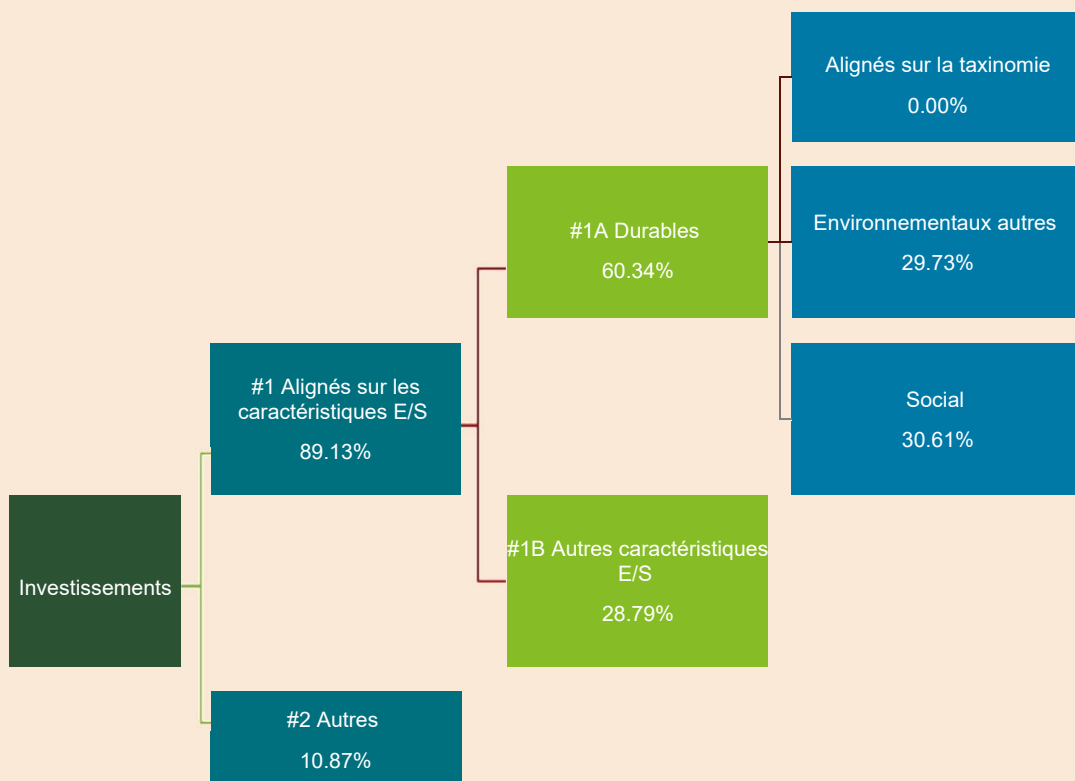
Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Principal secteur	% des actifs
Banques	31.14%
Services financiers diversifiés	11.63%
Services aux collectivités	6.01%
Produits pharmaceutiques et biotechnologies	5.67%
Souverains A	4.67%
Immobilier	4.41%
Équipements et services de santé	3.16%
Services de télécommunication diversifiés	3.12%
Biens d'équip. diversifiés	2.99%
Produits alimentaires, boissons et tabac	2.97%
Automobiles	2.81%
Transports	2.62%
Supranational	2.45%
Services et fournitures commerciales	2.21%
Assurance	1.84%
Biens de conso. durables et habillement	1.79%
Logiciels et services	1.58%
Matériaux de base	1.19%
Produits chimiques	1.09%
Médias	1.07%
Produits pour l'industrie du bâtiment	0.97%
Municipalités / villes	0.72%
Produits domest. et de soin personnel	0.48%
Agences Gouvernementales	0.44%
Vente de produits alimentaires	0.33%
Semi-conducteurs et équipements	0.23%
Services consommateurs	0.16%
Garantie d'État des provinces	0.07%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.



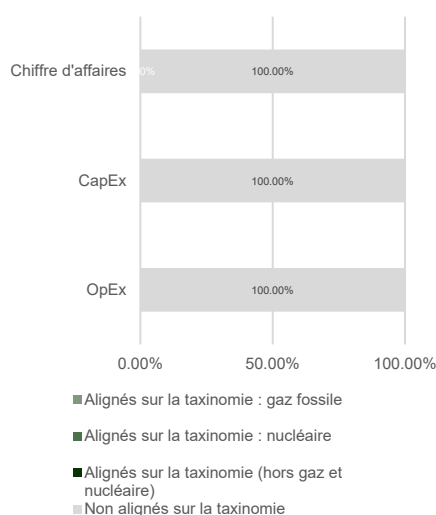
Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?¹

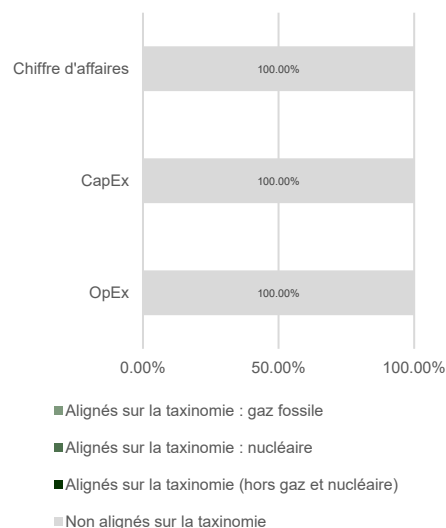
- ☐ Oui
- ☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire
- ☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires habilitantes ?**

Le Fonds n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement à la Taxonomie, ni sur la répartition des activités transitoires et habilitantes, étant donné que très peu d'entreprises au niveau mondial fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2025	0.00%
2024	0.00%
2023	0.00%
2022	0.00%

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Fonds n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, étant donné que très peu d'entreprises au niveau mondial fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie

En conséquence, ce pourcentage est donc considéré comme nul.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

 Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Fonds a une part de 29.73% d'investissement durables sur le plan environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE.

En effet à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2025 et très peu d'entreprises au niveau mondial fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie

 Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Fonds a une part de 30.61% d'investissement durables sur le plan social.

 Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements regroupés sous la dénomination « Autres » sont présents dans le Fonds pour 10.87% des actifs nets totaux.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs actifs suivants :

- des liquidités : de la trésorerie à vue, des opérations de prise en pension nécessaires pour gérer la liquidité du fonds suite à des souscriptions/rachats et/ou étant la résultante de la décision d'exposition au marché du fonds;
- d'autres investissements (y compris des produits dérivés portant sur un seul émetteur (« single name »)) qui respectent à minima les principes de bonne gouvernance;
- des produits dérivés ne portant pas sur un seul émetteur (« Non single name ») utilisés selon les modalités prévues dans le prospectus du fonds.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le produit financier vise à atteindre une empreinte carbone inférieure à 95 tonnes de CO₂eq par million d'euros investi. Ainsi, cet objectif s'inscrit dans la démarche globale de réduction de l'impact environnemental. Au cours de la période de référence, le produit financier a émis 42,13 tonnes de CO₂eq par million d'euros investi. Ce résultat traduit l'efficacité de la stratégie mise en œuvre pour limiter les émissions de gaz à effet de serre. De plus, le produit financier a atteint son objectif en privilégiant les émetteurs à faible empreinte carbone, consolidant ainsi son engagement en faveur d'une meilleure performance climatique au sein du portefeuille.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Aucun indice spécifique n'est désigné comme indice de référence pour évaluer l'alignement avec les caractéristiques E/S.



SICAV CANDRIAM MONETAIRE

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

(Exercice clos le 30 décembre 2025)



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 décembre 2025**

SICAV CANDRIAM MONETAIRE
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
CANDRIAM
WASHINGTON PLAZA - 40, rue Washington
75008 PARIS CEDEX 08

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable SICAV CANDRIAM MONETAIRE relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/12/2024 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre.
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672
006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-
Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre.
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672
006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-
Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre.
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672
006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-
Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

SICAV CANDRIAM MONETAIRE

*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes
annuels Exercice clos le 30 décembre 2025 - Page 4*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Arnaud Percheron

2026.02.25 14:34:04 +0100



Bilan Actif au 30/12/2025 en EUR	30/12/2025	30/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00	0,00
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	839 835 729,45	410 501 078,30
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	839 835 729,45	410 501 078,30
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances (D)	668 791 034,46	843 962 475,74
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	668 791 034,46	843 962 475,74
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	125 307 370,00	126 733 023,76
OPCVM	125 307 370,00	126 733 023,76
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
Dépôts (F)	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (G)	0,00	138 559,25
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Prêts (I) (*)	0,00	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	1 633 934 133,91	1 381 335 137,05
Créances et comptes d'ajustement actifs	16 954 768,44	240 218,75
Comptes financiers	111 599 269,81	126 671 869,44
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	128 554 038,25	126 912 088,19
Total de l'actif I+II	1 762 488 172,16	1 508 247 225,24

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 30/12/2025 en EUR	30/12/2025	30/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	1 710 781 649,80	1 450 610 307,44
Report à nouveau sur revenu net	0,55	0,91
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice	41 449 633,88	57 255 150,15
Capitaux propres I	1 752 231 284,23	1 507 865 458,50
Passifs de financement II (*)	0,00	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	1 752 231 284,23	1 507 865 458,50
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (B)	86 473,68	0,00
Emprunts (C) (*)	0,00	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	86 473,68	0,00
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	10 170 414,25	381 766,74
Concours bancaires	0,00	0,00
Sous-total autres passifs IV	10 170 414,25	381 766,74
Total Passifs : I+II+III+IV	1 762 488 172,16	1 508 247 225,24

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 30/12/2025 en EUR	30/12/2025	30/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	0,00	0,00
Produits sur obligations	17 580 089,96	12 374 416,65
Produits sur titres de créances	18 743 001,13	31 202 718,20
Produits sur parts d'OPC	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	2 951 494,24	4 197 785,55
Sous-total produits sur opérations financières	39 274 585,33	47 774 920,40
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00	0,00
Autres charges financières	-1 753,42	-18 528,13
Sous-total charges sur opérations financières	-1 753,42	-18 528,13
Total revenus financiers nets (A)	39 272 831,91	47 756 392,27
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-1 789 470,46	-1 341 514,89
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-1 789 470,46	-1 341 514,89
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	37 483 361,45	46 414 877,38
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	1 789 471,32	4 325 244,08
Sous-total revenus nets I = (C+D)	39 272 832,77	50 740 121,46
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	3 041 177,88	4 334 457,82
Frais de transactions externes et frais de cession	0,00	0,00
Frais de recherche	-21,42	-9 881,40
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	3 041 156,46	4 324 576,42
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	262 863,75	417 089,66
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	3 304 020,21	4 741 666,08

Compte de résultat au 30/12/2025 en EUR	30/12/2025	30/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-1 131 741,74	1 604 507,43
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	1 852,29	9 393,32
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	-1 129 889,45	1 613 900,75
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	2 670,35	159 461,86
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	-1 127 219,10	1 773 362,61
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice (L)	0,00	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	41 449 633,88	57 255 150,15

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a.Stratégie et profil de gestion

La SICAV a pour objectif de surperformer, une fois les frais de gestion déduits, l'€STR Capitalisé, sur la durée de placement recommandée. Néanmoins, dans certaines situations de marché telles que le très faible niveau de l'EONIA Capitalisé ou des conditions de marché difficiles la valeur liquidative de la SICAV pourra baisser.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/12/2021	29/12/2022	28/12/2023	30/12/2024	30/12/2025
Actif net Global en EUR	1 051 997 181,60	1 298 702 440,79	1 056 444 806,82	1 507 865 458,50	1 752 231 284,23
Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action CLASSIQUE C en EUR					
Actif net	53 849 880,62	51 188 968,44	51 225 301,25	48 217 861,33	9 024 858,67
Nombre de titres	51 951,052	49 438,803	47 958,901	43 537,953	7 976,478
Valeur liquidative unitaire	1 036,55	1 035,40	1 068,10	1 107,49	1 131,43
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-6,70	-6,66	0,97	3,48	2,13
Capitalisation unitaire sur revenu	1,97	3,57	29,18	34,59	22,53
Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action CLASSIQUE D en EUR					
Actif net	419 057,98	375 507,51	3 473 230,32	1 354 937,42	438 160,03
Nombre de titres	138,320	124,320	1 118,515	432,507	141,323
Valeur liquidative unitaire	3 029,62	3 020,49	3 105,21	3 132,75	3 100,41
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-19,61	-19,45	2,83	9,93	5,94
Distribution unitaire sur revenu	5,77	10,44	84,92	98,76	62,48
Crédit d'impôt unitaire (1)	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000 (1)
Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action I en EUR					
Actif net	57 430 589,65	37 306 487,07	60 901 838,50	271 698 703,23	343 632 747,75
Nombre de titres	5 683,009	3 693,604	5 836,330	25 073,638	30 994,425
Valeur liquidative unitaire	10 105,66	10 100,29	10 434,95	10 836,03	11 086,92
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-65,36	-64,96	9,52	34,09	20,91
Capitalisation unitaire sur revenu	24,32	40,69	300,28	354,23	237,10
Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action M en EUR					
Actif net	71 519 194,17	61 300 052,17	130 388 643,83	216 692 367,21	118 897 198,98
Nombre de titres	48 129,819	41 260,661	84 881,312	135 733,467	72 732,207
Valeur liquidative unitaire	1 485,96	1 485,67	1 536,12	1 596,45	1 634,72
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-9,61	-9,55	1,40	5,02	3,08
Capitalisation unitaire sur revenu	4,02	6,48	45,39	53,42	36,23

	30/12/2021	29/12/2022	28/12/2023	30/12/2024	30/12/2025
Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action V en EUR					
Actif net	614 325 869,85	715 209 531,91	634 612 745,22	322 192 938,07	481 014 537,45
Nombre de titres	6 194,163	7 207,716	6 181,117	3 018,646	4 400,270
Valeur liquidative unitaire	99 178,18	99 228,31	102 669,58	106 734,25	109 314,77
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-641,56	-637,85	93,69	335,62	206,12
Capitalisation unitaire sur revenu	338,36	502,39	3 103,24	3 603,59	2 444,69
Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action V (D) en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	1 505,92	1 537,70
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	1 505,92	1 537,70
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,26	2,87
Distribution unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00	5,44	33,78
Crédit d'impôt unitaire (1)	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000 (1)
Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action Z en EUR					
Actif net	254 452 589,33	433 321 893,69	175 843 047,70	647 707 145,32	799 222 243,65
Nombre de titres	172 013,891	292 755,130	114 807,319	406 578,808	489 551,054
Valeur liquidative unitaire	1 479,25	1 480,15	1 531,63	1 593,06	1 632,56
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-9,58	-9,51	1,39	5,00	3,07
Capitalisation unitaire sur revenu	5,20	7,64	46,44	54,55	37,46

(1) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

La valeur liquidative du fonds à un jour donné est calculée sur la base des cours de la veille. En cas d'évènement de marché exceptionnel survenu avant l'heure de centralisation, elle est susceptible d'être recalculée afin de garantir l'absence d'opportunités de market timing. La date de publication de la valeur liquidative, qui n'est plus susceptible d'être recalculée, est J.

ETF et OPC

Les ETF et OPC sont valorisés à la valeur liquidative représentative des marchés à la date de référence, ou, en l'absence, à celle qui précède.

Obligations

Les obligations sont valorisées aux cours de clôture sur base de prix de contributeurs à la date de référence.

TCN et autres instruments du marché monétaire

Les TCN (titres de créance négociables) et autres instruments du marché monétaire sont valorisés avec des prix calculés sur base de données de marché représentatives à la date de référence.

Futures et options sur marchés organisés

Ces instruments financiers sont valorisés aux cours de clôture des différents marchés à terme à la date de référence.

Dérivés OTC compensés

Ces instruments financiers sont valorisés aux cours de clôture établis par les Chambres de Compensation à la date de référence.

Change spot

Les cours de change comptant sont valorisés à partir des données de marché disponibles auprès des fournisseurs de données spécialisés.

Change à terme

Le change à terme est valorisé à partir des données de marché disponibles auprès des fournisseurs de données spécialisés (cours spot, courbe de taux).

Dérivés de crédit

Les dérivés de crédit non compensés sont calculés à partir de modèles validés par la Société de Gestion, utilisant les données de marché (courbes de spreads, courbes de taux ...) disponibles chez des fournisseurs de données spécialisés. Les prix obtenus sont confrontés avec ceux des contreparties.

Swaps de taux

Les swaps de taux non compensés sont calculés à partir de modèles validés par la Société de Gestion, utilisant les données de marché (courbe de taux...) disponibles chez des fournisseurs de données spécialisés. Les prix obtenus sont confrontés avec ceux des contreparties.

Autres dérivés OTC

Les produits OTC non compensés sont calculés à partir de modèles validés par la Société de Gestion, utilisant les données de marché disponibles auprès de fournisseurs de données spécialisées (volatilités, courbes de taux, etc...). Les prix obtenus par les modèles sont confrontés avec ceux des contreparties.

Prise en pension, mise en pension, prêt et emprunt de titres

Les titres pris (ou mis) en pension ainsi que les prêts (ou emprunts) de titres sont valorisés au prix de revient augmenté des intérêts.

Traitements d'exception

Les titres de créance qui ne font pas l'objet de transactions significatives ou dont le cours n'est visiblement pas représentatif du marché peuvent être évalués sur base d'une méthode de valorisation estimée et sous la responsabilité de la Société de Gestion. En outre, l'application d'une méthode actuarielle (le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents, le cas échéant, affectés d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre) pourra être utilisée. Les options qui ne font pas l'objet de transactions significatives et/ou dont le cours n'est pas représentatif du marché peuvent être évalués sur base d'une méthode représentative de la clôture du marché sous la responsabilité de la Société de Gestion.

Hors-bilan :

L'engagement hors-bilan relatif au contrat d'échange de taux d'intérêts et de devises correspond au nominal du contrat. Les engagements hors-bilan sur les marchés à terme français et étrangers sont calculés suivant la réglementation en vigueur :
- Opération à terme ferme : quantité par nominal par cours du jour sur cours de devise du jour.

Principales sources

Les principaux fournisseurs de données spécialisés utilisés pour les valorisations sont Bloomberg, CMA, WMC et Factset. La Société de Gestion pourrait néanmoins en changer, sous sa responsabilité, si elle l'estime pertinent.

Méthode de comptabilisation :

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est la méthode du coupon couru

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, la notation de l'émission est récupérée sur 3 agences de notation.

La règle de détermination de la note retenue est alors : la deuxième meilleure note.

Si aucune note de l'émission n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisée en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et les commissions de mouvement, le cas échéant, qui peuvent être perçues notamment par le dépositaire et la Société de Gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la Société de Gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.

Frais facturés à la SICAV	Assiette	Taux/Montant TTC/maximum*
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	Action « Classique » 0,35% maximum Action « I » 0,20% maximum Action « V » 0,15% maximum Action « R » 0,30% maximum Action « R2 » 0,10% maximum Action « M » 0,35% maximum Action « Z » 0,15% maximum Action « VB » : 0,10% maximum Action « Y » : 0,15% maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif**
Commissions de mouvement perçues par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Maximum 80€/transaction***
Commissions de surperformance	Actif net	Néant

* La Société de Gestion n'ayant pas opté à la TVA, ces frais sont facturés sans TVA et le montant TTC est égal au montant hors taxes.

** La SICAV est investie jusqu'à 10% maximum en OPC.

*** Montant maximum qui varie en fonction des instruments utilisés.

Ne sont pas compris dans les blocs de frais ci-dessus :

- les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPCVM) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values. Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal d'un mois après la tenue de l'assemblée générale.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action V	Capitalisation	Capitalisation
Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action I	Capitalisation	Capitalisation
Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action V (D)	Distribution	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV
Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action M	Capitalisation	Capitalisation
Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action CLASSIQUE C	Capitalisation	Capitalisation
Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action Z	Capitalisation	Capitalisation
Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action CLASSIQUE D	Distribution	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/12/2025	30/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	1 507 865 458,50	1 056 444 806,82
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	4 657 693 594,94	4 092 134 333,27
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-4 452 705 466,25	-3 692 995 575,37
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	37 483 361,45	46 414 877,38
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	3 041 156,46	4 324 576,42
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-1 129 889,45	1 613 900,75
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-16 931,42	-71 460,77
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	1 752 231 284,23	1 507 865 458,50

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

B3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action CLASSIQUE C		
Actions souscrites durant l'exercice	2 066,877	2 317 664,22
Actions rachetées durant l'exercice	-37 628,352	-42 356 374,49
Solde net des souscriptions/rachats	-35 561,475	-40 038 710,27
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	7 976,478	
Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action CLASSIQUE D		
Actions souscrites durant l'exercice	39,768	123 139,07
Actions rachetées durant l'exercice	-330,952	-1 036 906,74
Solde net des souscriptions/rachats	-291,184	-913 767,67
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	141,323	
Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action I		
Actions souscrites durant l'exercice	37 661,307	413 160 807,80
Actions rachetées durant l'exercice	-31 740,520	-348 380 066,46
Solde net des souscriptions/rachats	5 920,787	64 780 741,34
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	30 994,425	
Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action M		
Actions souscrites durant l'exercice	133 212,502	215 425 525,60
Actions rachetées durant l'exercice	-196 213,762	-316 868 126,99
Solde net des souscriptions/rachats	-63 001,260	-101 442 601,39
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	72 732,207	

B3a.Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action V		
Actions souscrites durant l'exercice	19 145,912	2 071 117 041,75
Actions rachetées durant l'exercice	-17 764,288	-1 925 035 956,42
Solde net des souscriptions/rachats	1 381,624	146 081 085,33
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	4 400,270	
Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action V (D)		
Actions souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Actions rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1,00	
Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action Z		
Actions souscrites durant l'exercice	1 208 476,860	1 955 549 416,50
Actions rachetées durant l'exercice	-1 125 504,614	-1 819 028 035,15
Solde net des souscriptions/rachats	82 972,246	136 521 381,35
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	489 551,054	

B3b.Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action CLASSIQUE C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action CLASSIQUE D	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action M	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action V	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action V (D)	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B3b.Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action Z	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature d'actions

Libellé de l'action Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de l'action	Actif net par action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action CLASSIQUE C FR0013106689	Capitalisation	Capitalisation	EUR	9 024 858,67	7 976,478	1 131,43
CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action CLASSIQUE D FR0013113206	Distribution	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV	EUR	438 160,03	141,323	3 100,41
CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action I FR0013113214	Capitalisation	Capitalisation	EUR	343 632 747,75	30 994,425	11 086,92
CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action M FR0013354198	Capitalisation	Capitalisation	EUR	118 897 198,98	72 732,207	1 634,72
CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action V FR0013113222	Capitalisation	Capitalisation	EUR	481 014 537,45	4 400,270	109 314,77
CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action V (D) FR0013259520	Distribution	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV	EUR	1 537,70	1,00	1 537,70
CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action Z FR0013248390	Capitalisation	Capitalisation	EUR	799 222 243,65	489 551,054	1 632,56

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a.Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	0,00					

C1b.Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	839 835,73	314 474,14	525 361,59	0,00	0,00
Titres de créances	668 791,03	353 666,35	315 124,68	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	111 599,27	0,00	0,00	0,00	111 599,27
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		668 140,49	840 486,27	0,00	111 599,27

C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)	[3 - 6 mois] (*)	[6 - 12 mois] (*)	[1 - 3 ans] (*)	[3 - 5 ans] (*)	[5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	202 499,11	230 279,18	119 996,22	287 061,21	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	274 599,26	78 224,50	305 946,76	10 020,52	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	111 599,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	588 697,64	308 503,68	425 942,98	297 081,73	0,00	0,00	0,00

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 GBP +/-	Devise 2 CHF +/-	Devise 3 USD +/-	Devise 4 JPY +/-	Devise N Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	22 887,72	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	696,65	4,19	0,57	0,47	0,01
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	-22 918,70	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	665,67	4,19	0,57	0,47	0,01

C1f.Exposition directe aux marchés de crédit(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	839 835,73	0,00	0,00
Titres de créances	668 791,03	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	1 508 626,76	0,00	0,00

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
SOCIETE GENERALE PAR	0,00	86,47
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/12/2025
Créances		
	Ventes à règlement différé	16 954 768,44
Total des créances		16 954 768,44
Dettes		
	Achats à règlement différé	9 991 174,46
	Frais de gestion fixe	179 239,79
Total des dettes		10 170 414,25
Total des créances et des dettes		6 784 354,19

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/12/2025
Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action CLASSIQUE C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	134 486,27
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,35
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action CLASSIQUE D	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 151,59
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,36
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	636 016,22
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,20
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action M	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	188 579,86
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,12
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action V	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	562 574,16
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action V (D)	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	0,67
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,04
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action Z	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	265 661,69
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,04
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/12/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a.Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b.Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2025
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			125 307 370,00
	LU0391999470	CANDRIAM MONEY MARKET EURO AAA Z EUR ACC	45 319 120,00
	LU1434529993	CANDRIAM SUSTAINABLE MONEY MARKET EURO Z EUR ACC	79 988 250,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			125 307 370,00

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a.Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/12/2025	30/12/2024
Revenus nets	39 272 832,77	50 740 121,46
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	39 272 832,77	50 740 121,46
Report à nouveau	0,55	0,91
Sommes distribuables au titre du revenu net	39 272 833,32	50 740 122,37

Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action CLASSIQUE C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/12/2025	30/12/2024
Revenus nets	179 753,15	1 506 031,40
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	179 753,15	1 506 031,40
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	179 753,15	1 506 031,40
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	179 753,15	1 506 031,40
Total	179 753,15	1 506 031,40
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action CLASSIQUE D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/12/2025	30/12/2024
Revenus nets	8 830,50	42 715,14
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	8 830,50	42 715,14
Report à nouveau	0,55	0,91
Sommes distribuables au titre du revenu net	8 831,05	42 716,05
Affectation :		
Distribution	8 829,86	42 714,39
Report à nouveau du revenu de l'exercice	1,19	1,66
Capitalisation	0,00	0,00
Total	8 831,05	42 716,05
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	141,323	432,507
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	62,48	98,76
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/12/2025	30/12/2024
Revenus nets	7 348 949,96	8 882 077,27
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	7 348 949,96	8 882 077,27
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	7 348 949,96	8 882 077,27
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	7 348 949,96	8 882 077,27
Total	7 348 949,96	8 882 077,27
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action M

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/12/2025	30/12/2024
Revenus nets	2 635 759,59	7 252 076,43
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	2 635 759,59	7 252 076,43
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	2 635 759,59	7 252 076,43
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	2 635 759,59	7 252 076,43
Total	2 635 759,59	7 252 076,43
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action V

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/12/2025	30/12/2024
Revenus nets	10 757 331,44	10 877 981,36
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	10 757 331,44	10 877 981,36
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	10 757 331,44	10 877 981,36
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	10 757 331,44	10 877 981,36
Total	10 757 331,44	10 877 981,36
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action V (D)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/12/2025	30/12/2024
Revenus nets	33,78	5,44
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	33,78	5,44
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	33,78	5,44
Affectation :		
Distribution	33,78	5,44
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	0,00	0,00
Total	33,78	5,44
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	1,00	1,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	33,78	5,44
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action Z

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/12/2025	30/12/2024
Revenus nets	18 342 174,35	22 179 234,42
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	18 342 174,35	22 179 234,42
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	18 342 174,35	22 179 234,42
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	18 342 174,35	22 179 234,42
Total	18 342 174,35	22 179 234,42
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées et latentes nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/12/2025	30/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	3 304 020,21	4 741 666,08
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	3 304 020,21	4 741 666,08
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	3 304 020,21	4 741 666,08

Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action CLASSIQUE C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/12/2025	30/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	17 042,30	151 812,19
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	17 042,30	151 812,19
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	17 042,30	151 812,19
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	17 042,30	151 812,19
Total	17 042,30	151 812,19
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action CLASSIQUE D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/12/2025	30/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	840,86	4 295,67
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	840,86	4 295,67
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	840,86	4 295,67
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	840,86	4 295,67
Total	840,86	4 295,67
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/12/2025	30/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	648 343,23	854 794,67
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	648 343,23	854 794,67
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	648 343,23	854 794,67
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	648 343,23	854 794,67
Total	648 343,23	854 794,67
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action M

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/12/2025	30/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	224 225,45	681 469,97
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	224 225,45	681 469,97
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	224 225,45	681 469,97
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	224 225,45	681 469,97
Total	224 225,45	681 469,97
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action V

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/12/2025	30/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	907 027,16	1 013 143,24
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	907 027,16	1 013 143,24
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	907 027,16	1 013 143,24
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	907 027,16	1 013 143,24
Total	907 027,16	1 013 143,24
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action V (D)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/12/2025	30/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	2,87	0,26
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	2,87	0,26
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2,87	0,26
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	2,87	0,26
Total	2,87	0,26
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action Z

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/12/2025	30/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 506 538,34	2 036 150,08
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	1 506 538,34	2 036 150,08
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 506 538,34	2 036 150,08
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	1 506 538,34	2 036 150,08
Total	1 506 538,34	2 036 150,08
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			839 835 729,45	47,93
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			839 835 729,45	47,93
Automobiles			32 515 349,39	1,86
BMW 1 1/8 05/22/26	EUR	18 449 000	18 496 447,65	1,06
General Motors Financial Co Inc 0.85% 26-02-26	EUR	13 950 000	14 018 901,74	0,80
Banques commerciales			185 482 326,79	10,58
BK AMERICA E3R+0.48% 10-03-27	EUR	24 418 000	24 473 723,24	1,40
BPCE 0.25% 15-01-26	EUR	3 500 000	3 505 961,87	0,20
BQ POSTALE 0.25% 12-07-26 EMTN	EUR	4 200 000	4 159 768,67	0,24
CAIXABANK 1.375% 19-06-26 EMTN	EUR	20 000 000	20 064 629,17	1,15
CLEARSTREAM EUROPE AG E3R+0.2% 05-11-27	EUR	1 800 000	1 806 557,55	0,10
DANSKE BK E3R+0.32% 11-11-27	EUR	7 447 000	7 474 763,66	0,43
DEUTSCHE BK PARIS BRANCH E3R+0.65% 15-01-26	EUR	6 300 000	6 338 234,44	0,36
MIZUHO FINANCIAL GROUP 0.184% 13-04-26	EUR	2 000 000	1 991 317,64	0,11
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY E3R+0.48% 09-05-27	EUR	2 735 000	2 752 074,65	0,16
NATL WESTMINSTER BANK E3R+0.6% 09-01-26	EUR	15 000 000	15 094 631,66	0,86
NATWEST MKTS E3R+0.98% 13-01-26	EUR	7 500 000	7 552 660,39	0,43
ROYAL BANK OF CANADA E3R+0.4% 04-11-26	EUR	20 000 000	20 103 672,31	1,15
ROYAL BANK OF CANADA E3R+0.45% 24-03-27	EUR	27 812 000	27 867 677,10	1,57
SG E3R+0.5% 19-01-26 EMTN	EUR	13 000 000	13 069 001,57	0,75
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB 4.0% 09-11-26	EUR	4 000 000	4 081 435,74	0,23
UBS AG LONDON BRANCH E3R+0.35% 12-04-26	EUR	25 000 000	25 146 217,13	1,44
Biotechnologie			1 214 586,86	0,07
AMGEN 2.0% 25-02-26	EUR	1 195 000	1 214 586,86	0,07
Boissons			20 135 161,60	1,15
CARLSBERG BREWERIES AS E3R+0.4% 28-02-27	EUR	20 055 000	20 135 161,60	1,15
Compagnies aériennes			30 109 402,04	1,72
RYANAIR 0.875% 25-05-26 EMTN	EUR	30 118 000	30 109 402,04	1,72
Composants automobiles			28 122 332,78	1,60
ROBERT BOSCH FINANCE LLC E3R+0.45% 28-11-26	EUR	28 000 000	28 122 332,78	1,60
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			13 059 581,28	0,75
VI 1.5% 15-06-26	EUR	13 000 000	13 059 581,28	0,75
Equipement et services pour l'énergie			3 506 245,97	0,20
2I RETE GAS 1.75% 28-08-26	EUR	3 497 000	3 506 245,97	0,20
Equipements électriques			100 287,22	0,01
SCHNEIDER ELECTRIC SE E3R+0.25% 02-09-27	EUR	100 000	100 287,22	0,01
Finances			15 818 980,53	0,90
NOVO NORDISK FINANCE NETHERLANDS BV 3.375% 21-05-26	EUR	14 470 000	14 816 260,17	0,84
NOVO NORDISK FINANCE NETHERLANDS BV E3R+0.2% 20-11-27	EUR	1 000 000	1 002 720,36	0,06
Gaz			16 106 735,65	0,92
SNAM E3R+0.4% 15-04-26 EMTN	EUR	16 013 000	16 106 735,65	0,92

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Hôtels, restaurants et loisirs			2 695 687,49	0,15
MC DONALD S 0.9% 15-06-26 EMTN	EUR	2 700 000	2 695 687,49	0,15
Infrastructure de transports			4 043 199,77	0,23
SOCIETE DES AUTOROUTES PARIS RHIN RHONE 1.125% 09-01-26	EUR	4 000 000	4 043 199,77	0,23
Machines			3 012 111,22	0,17
SIEMENS FINANCIERINGSMAATNV E3R+0.3% 27-05-27	EUR	3 000 000	3 012 111,22	0,17
Marchés de capitaux			135 455 480,57	7,73
ABN AMRO BK E3R+0.35% 25-02-27	EUR	34 100 000	34 225 273,78	1,95
AUSTRALIA NEW ZEALAND BKING MELBOUR E3R+0.4% 21-05-27	EUR	8 199 000	8 240 955,72	0,47
BANCO NTANDER E3R+0.68% 29-01-26	EUR	16 000 000	16 087 306,60	0,92
BANK OF MONTREAL E3R+0.47% 12-04-27	EUR	10 600 000	10 678 102,67	0,61
HSBC CONTINENTAL EUROPE E3R+0.42% 10-05-26	EUR	5 000 000	5 021 900,08	0,29
MACQUARIE E3R+0.43% 25-06-27	EUR	25 000 000	25 060 658,35	1,43
MACQUARIE E3R+0.44% 18-12-26	EUR	3 500 000	3 511 134,75	0,20
MORGAN STANLEY E3R+0.65% 19-03-27	EUR	4 300 000	4 309 062,66	0,25
NATL BANK OF CANADA E3R+0.45% 06-03-26	EUR	5 139 000	5 151 295,04	0,29
THERMO FISHER SCIENTIFIC FINANCE I BV E3R+0.28% 01-12-27	EUR	23 113 000	23 169 790,92	1,32
Outils et services appliqués aux sciences biologiques			15 623 776,45	0,89
DANAHER 2.1% 30-09-26	EUR	2 552 000	2 560 548,27	0,15
TMO 1.4 01/23/26	EUR	12 900 000	13 063 228,18	0,74
Papier et industrie du bois			504 412,39	0,03
MONDI FINANCE 1.625% 27-04-26	EUR	500 000	504 412,39	0,03
Produits alimentaires			27 649 070,57	1,58
DANONE E3R+0.27% 08-09-27 EMTN	EUR	24 100 000	24 162 247,51	1,38
GEN MILLS 0.45% 15-01-26	EUR	3 475 000	3 486 823,06	0,20
Produits chimiques			6 058 439,83	0,35
BASF 0.75% 17-03-26 EMTN	EUR	1 000 000	1 002 584,95	0,06
KONI DS 0.75% 28-09-26 EMTN	EUR	5 000 000	4 955 534,71	0,28
LINDE PUBLIC LIMITED COMPANY E3R+0.22% 20-11-27	EUR	100 000	100 320,17	0,01
Produits de soins personnels			100 332,62	0,01
L OREAL S A E3R+0.2% 19-11-27	EUR	100 000	100 332,62	0,01
Produits domestiques			7 990 328,13	0,46
PROCTER AND GAMBLE 3.25% 02-08-26	EUR	3 900 000	3 974 950,45	0,23
UNILEVER FINANCE NETHERLANDS BV 0.75% 28-02-26	EUR	4 000 000	4 015 377,68	0,23
Produits pharmaceutiques			13 018 212,44	0,74
MERCK AND 1.875% 15-10-26	EUR	10 000 000	10 009 187,73	0,57
SANOFI E3R+0.3% 11-03-27 EMTN	EUR	3 000 000	3 009 024,71	0,17
Produits pour l'industrie du bâtiment			816 310,43	0,05
ASSA ABLOY AB 3.75% 13-09-26	EUR	800 000	816 310,43	0,05
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			4 008 783,76	0,23
ASML HOLD NV 1.375% 07-07-26	EUR	4 000 000	4 008 783,76	0,23
Services aux collectivités			23 043 072,77	1,32
EDP FIN 1.625% 26-01-26 EMTN	EUR	5 000 000	5 073 866,98	0,29
SPAIN GOVERNMENT BOND 0.0% 31-01-26	EUR	18 000 000	17 969 205,79	1,03

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Services aux entreprises			7 424 665,78	0,42
RENTOKIL INITIAL 0.875% 30-05-26	EUR	7 430 000	7 424 665,78	0,42
Services clientèle divers			15 138 315,47	0,86
ARVAL SERVICE LEASE SAFRANCE COMPANY 3.375% 04-01-26	EUR	1 000 000	1 033 565,07	0,06
EDENRED 1.875% 06-03-26	EUR	6 000 000	6 086 037,85	0,35
EXPERIAN FIN 1.375% 25-06-26	EUR	8 000 000	8 018 712,55	0,45
Services de télécommunication diversifiés			11 932 450,67	0,68
AT T 0.25% 04-03-26	EUR	5 930 000	5 922 023,85	0,33
ATT E3R+0.4% 16-09-27	EUR	5 000 000	5 012 417,60	0,29
TELENOR AS 0.75% 31-05-26 EMTN	EUR	1 000 000	998 009,22	0,06
Services financiers diversifiés			131 643 694,71	7,51
AIR LIQ FIN E3R+0.23% 05-11-27	EUR	100 000	100 430,41	0,01
AMERICAN HONDA FIN 3.5% 24-04-26	EUR	2 400 000	2 466 985,18	0,14
AMERICAN HONDA FIN E3R+0.38% 29-04-26	EUR	33 000 000	33 175 235,18	1,89
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM E3R+0.45% 12-01-26	EUR	1 000 000	1 005 669,43	0,06
DIAGEO FINANCE E3R+0.3% 20-06-26	EUR	10 000 000	10 013 794,82	0,57
DSV FINANCE BV E3R+0.5% 06-11-26	EUR	30 000 000	30 186 315,00	1,72
ENEL FINANCE INTL NV 0.25% 28-05-26	EUR	14 723 000	14 624 948,43	0,83
NATWEST MKTS NV E3R+0.4% 06-05-26	EUR	1 500 000	1 506 264,88	0,09
NTT FINANCE E3R+0.5% 16-07-27	EUR	30 000 000	30 257 508,73	1,73
OP CORPORATE BANK 0.25% 24-03-26	EUR	5 000 000	4 986 729,40	0,28
PSA BANQUE FRANCE 3.875% 19-01-26	EUR	3 200 000	3 319 813,25	0,19
Services liés aux technologies de l'information			19 326 771,26	1,10
CAPGEMINI E3R+0.3% 25-09-27	EUR	18 300 000	18 317 104,04	1,04
CAPGEMINI SE 1.625% 15-04-26	EUR	1 000 000	1 009 667,22	0,06
SIIC spécialisées dans le crédit hypothécaire			20 815 447,28	1,19
NYKREDIT 0.25% 13-01-26	EUR	8 000 000	8 014 569,98	0,46
NYKREDIT E3R+0.6% 24-01-27	EUR	11 596 000	11 692 907,11	0,67
NYKREDIT E3R+0.65% 27-02-26	EUR	1 104 000	1 107 970,19	0,06
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			40 326 094,60	2,30
COVIVIO SA 1.875% 20-05-26	EUR	3 000 000	3 028 310,54	0,17
HALEON NETHERLANDS CAPITAL BV 1.25% 29-03-26	EUR	37 040 000	37 297 784,06	2,13
Transport maritime			3 038 081,13	0,17
AP MOELLER MAERSK AS 1.75% 16-03-26	EUR	3 000 000	3 038 081,13	0,17
TITRES DE CRÉANCES			668 791 034,46	38,17
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			668 791 034,46	38,17
Banques commerciales			277 441 573,95	15,85
ALLIANZ BANQUE 170426 OISEST 0.27	EUR	5 000 000	5 081 270,46	0,29
ALLIANZ BANQUE 210826 OISEST 0.28	EUR	10 000 000	10 080 750,91	0,58
BANK OF MONTREAL, LONDON BRANCH 100826 O	EUR	18 000 000	18 055 353,39	1,03
BARCLAYS BANK PLC 301026 ESTR+0.34%	EUR	10 000 000	10 043 899,18	0,57
BPCE SA 011226 OISEST 0.33	EUR	33 000 000	33 064 777,48	1,89
BPCE SA 130826 OISEST 0.31	EUR	11 000 000	11 098 264,76	0,63
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 170626 FI	EUR	20 000 000	19 806 087,38	1,13
DANSKE BANK AS 161026 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 829 559,73	0,56

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
DNB BANK ASA 100726 OISEST 0.27	EUR	10 000 000	10 111 074,85	0,58
EURO UNIO BILL ZCP 04-09-26	EUR	44 038 877	43 427 461,77	2,50
JYSKE BANK DNK 130826 OISEST 0.245	EUR	15 000 000	15 131 231,37	0,86
LA BANQUE POSTALE. 061126 OISEST 0.29	EUR	30 000 000	30 100 500,54	1,72
LA BANQUE POSTALE. 301126 OISEST 0.3	EUR	20 000 000	20 040 058,20	1,14
NATIONAL AUSTRALIA 011226 OISEST 0.28	EUR	5 000 000	5 009 647,34	0,29
NATL B OISEST+0.285% 12-06-26	EUR	8 000 000	8 100 564,08	0,46
SOCIETE GENERALE 300126 OISEST 0.3	EUR	18 000 000	18 409 504,86	1,05
SWEDBANK AB OISEST+0.27% 15-10-26	EUR	10 000 000	10 051 567,65	0,57
Crédit à la consommation			22 887 726,51	1,31
NTT FINANCE UK LIMITED 130126 FIX 0.0	GBP	20 000 000	22 887 726,51	1,31
Equipements électriques			3 990 694,32	0,23
SCHNEIDER ELECTRIC SE 090226 FIX 0.0	EUR	4 000 000	3 990 694,32	0,23
Equipements et instruments électroniques			28 986 051,46	1,65
IBERDROLA INTERNATIONAL BV 080126 FIX 0.	EUR	20 000 000	19 991 854,68	1,14
IBERDROLA INTERNATIONAL BV 120126 FIX 0.	EUR	9 000 000	8 994 196,78	0,51
FPI Soins de Santé			17 953 015,06	1,02
AEDIFICA NV/SA 070126 FIX 0.0	EUR	8 000 000	7 996 931,16	0,46
AEDIFICA NV/SA 190326 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 974 891,68	0,28
AEDIFICA NV/SA 270226 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 981 192,22	0,28
Marchés de capitaux			61 050 017,47	3,48
LLOYDS BANK CO 260326 FIX 0.0	EUR	6 000 000	5 969 229,53	0,34
LLOYDS BANK CORPO 161126 OISEST 0.3	EUR	20 000 000	20 055 069,16	1,14
MACQ OISEST+0.32% 27-11-26	EUR	25 000 000	25 005 202,21	1,43
NORDEA BANK ABP. 270127 OISEST 0.31	EUR	10 000 000	10 020 516,57	0,57
Outils et services appliqués aux sciences biologiques			48 427 829,47	2,76
DANAHER CORP 050226 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 958 449,90	1,13
DANAHER CORP 080126 FIX 0.0	EUR	6 000 000	5 997 561,07	0,34
DANAHER CORP 200126 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 982 862,74	0,86
DANAHER CORP 260126 FIX 0.0	EUR	7 500 000	7 488 955,76	0,43
Produits alimentaires			19 972 083,55	1,14
DANONE SA 170326 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 978 647,34	0,28
MONDELEZ INTERNATIONAL INC 080126 FIX 0.	EUR	15 000 000	14 993 436,21	0,86
Services aux collectivités			32 097 155,65	1,83
FRENCH REPUBLIC ZCP 07-01-26	EUR	9 000 000	8 996 690,22	0,51
VEOLIA ENVIRONNEMENT 100226 FIX 0.0	EUR	14 000 000	13 967 473,46	0,80
VEOLIA ENVIRONNEMENT 210526 OISEST 0.33	EUR	9 000 000	9 132 991,97	0,52
Services aux entreprises			9 985 321,58	0,57
ITAL BUON ORDI DEL ZCP 30-01-26	EUR	10 000 000	9 985 321,58	0,57
Services aux professionnels			6 965 914,36	0,40
WOLTERS KLUWER NV 260326 FIX 0.0	EUR	7 000 000	6 965 914,36	0,40
Services financiers diversifiés			127 073 696,11	7,25
BANQUE FEDERATIVE 130326 OISEST 0.32	EUR	10 000 000	10 196 291,34	0,58
BANQUE FEDERATIVE 141026 OISEST 0.32	EUR	20 000 000	20 100 643,95	1,15
BANQUE FEDERATIVE 210526 OISEST 0.33	EUR	16 000 000	16 235 500,18	0,93
CRH FINANCE DAC 300126 FIX 0.0	EUR	1 000 000	998 310,41	0,06

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
DEUTSCHE BANK AG LONDON BRANCH 161026 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 741 695,34	0,84
DEUTSCHE BANK AG LONDON BRANCH 240426 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 868 082,54	1,13
ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV 150126 FIX	EUR	10 000 000	9 991 678,28	0,57
ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV 311225 FIX 0.0	EUR	5 000 000	5 000 000,00	0,29
FISERV INC 120226 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 961 235,73	0,85
FISERV INC 220126 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 980 258,34	0,85
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			11 959 954,97	0,68
COVIVIO SA 270226 FIX 0.0	EUR	12 000 000	11 959 954,97	0,68
TITRES D'OPC			125 307 370,00	7,15
OPCVM			125 307 370,00	7,15
Gestion collective			125 307 370,00	7,15
CANDRIAM MONEY MARKET EURO AAA Z EUR ACC	EUR	39 200	45 319 120,00	2,59
CANDRIAM SUSTAINABLE MONEY MARKET EURO Z EUR ACC	EUR	69 000	79 988 250,00	4,56
Total			1 633 934 133,91	93,25

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
A/EUR/GBP/20260113	0,00	-86 473,68	EUR	22 832 222,25	GBP	-22 918 695,93
Total	0,00	-86 473,68		22 832 222,25		-22 918 695,93

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	1 633 934 133,91
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-86 473,68
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	128 554 038,25
Autres passifs (-)	-10 170 414,25
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	1 752 231 284,23

Libellé de l'action	Devise de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action CLASSIQUE C	EUR	7 976,478	1 131,43
Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action CLASSIQUE D	EUR	141,323	3 100,41
Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action I	EUR	30 994,425	11 086,92
Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action M	EUR	72 732,207	1 634,72
Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action V	EUR	4 400,270	109 314,77
Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action V (D)	EUR	1,00	1 537,70
Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action Z	EUR	489 551,054	1 632,56

RESOLUTIONS

Première résolution

L'Assemblée Générale à caractère ordinaire, après avoir entendu lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Elle constate par ailleurs que l'actif net de la SICAV ressort à 1 752 231 284,23 euros.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale à caractère ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations visées aux articles L 225-38 et suivants du Code du Commerce, prend acte des conclusions dudit rapport.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale à caractère ordinaire prend acte du montant des sommes distribuables au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, soit 39 272 833,32 euros.

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus

Le montant des sommes distribuables s'élève à EUR 39 272 833,32

Classe action classique C & D

Le montant des sommes distribuables s'élève à EUR 188 584,20

Nous vous proposons de donner à cette somme l'affectation suivante :

. attribution à chaque action "D" d'un dividende de 62,48 euros, soit au total	EUR	8 829,86
. virement au compte "report à nouveau de l'exercice" de la somme de	EUR	1,19
. virement au compte capital (actions "C") de la somme de	EUR	179 753,15

Si cette proposition reçoit votre agrément, et afin de permettre aux actionnaires de bénéficier des différentes dispositions fiscales, le dividende (action D) sera ventilé de la manière suivante :

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	8,046.96	EUR	56,64	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	782,93		5,54	
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins values				
TOTAL	8 829,86	EUR	62,48	EUR

Le dividende sera détaché le mardi 13 avril 2026 pour toutes les actions D de la classe action ordinaire existant à cette date.

Classe I

La somme de 7 348 949,96 euros sera entièrement capitalisée.

Classe V

La somme de 10 757 331,44 euros sera entièrement capitalisée.

Classe action V et V (D)

La somme de 33,78€ sera entièrement distribuée au titre des revenus nets

Si cette proposition reçoit votre agrément, et afin de permettre aux actionnaires de bénéficier des différentes dispositions fiscales, le dividende (action V) sera ventilé de la manière suivante :

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	30,81	EUR	30,81	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	2,97		2,97	
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins values				
TOTAL	33,78	EUR	33,78	EUR

Classe Z

La somme de 18 342 174,35 euros sera entièrement capitalisée

Classe M Monevie

La somme de 2 635 759,50 euros sera entièrement capitalisée

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins values nettes

Le montant des sommes distribuables s'élève à EUR 3 304 020,21

Réparti de la façon suivante :

Classe action classique C

La somme de 17 042,30 euros sera entièrement capitalisée.

Classe action classique D

La somme de 840,86 euros sera entièrement capitalisée.

Classe I

La somme de 648 343,23 euros sera entièrement capitalisée.

Classe V

La somme de 907 027,16 euros sera entièrement capitalisée.

Casse V(D)

La somme de 2,87€ sera entièrement capitalisée.

Classe Z

La somme de 1 506 538,34 euros sera entièrement capitalisée

Classe M Monevie

La somme de 224 225,45 euros sera entièrement capitalisée

Quatrième résolution

L'assemblée générale à caractère ordinaire accorde la décharge de Monsieur Fabrice CUCHET en tant que Président-Directeur Général dans le cadre de ses fonctions au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2025 ;

Cinquième résolution

L'assemblée générale à caractère ordinaire accorde la décharge de Madame Sonia ALOUI-MAJRI en tant qu'Administrateur dans le cadre de ses fonctions au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2025 ;

Sixième résolution

L'assemblée générale à caractère ordinaire accorde la décharge de Madame Sandrine BERAHA-DAGRI en tant qu'administrateur dans le cadre de ses fonctions au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2025 ;

Septième résolution

L'assemblée générale à caractère ordinaire accorde la décharge de Monsieur Steeve BRUMENT en tant qu'Administrateur dans le cadre de ses fonctions au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2025 ;

Huitième résolution

L'assemblée générale à caractère extraordinaire, a pris connaissance de la nouvelle réglementation AIFMD 2, Directive 2024/927 et plus précisément des mesures relatives aux outils de gestion de liquidité (Liquidity Management Tools) qui ont été introduites.

L'assemblée générale à caractère extraordinaire approuve de lister dans les statuts tous les outils de gestion de liquidité. Ainsi, un article IX bis « Outils de gestion de liquidité » est introduit dans les statuts de la SICAV afin de mentionner les neuf outils de gestion de liquidité mis à disposition, à savoir :

1. Suspension des souscriptions, des rachats et des remboursements.
2. Mesure de plafonnement des remboursements (Gates)
3. Prolongation des délais de préavis.
4. Frais de remboursement.
5. Ajustement de la valeur liquidative (Swing pricing).
6. Régime du double prix.
7. Droits d'entrée/de sortie ajustables acquis au fonds (anti-dilution levies).
8. Remboursement en nature.
9. Cantonnement d'actifs (side pockets).

La modification sera réalisée dans les plus brefs délais.

Neuvième résolution

L'assemblée générale mixte confère tout pouvoir à tout porteur de copies ou d'extraits conformes des présentes à l'effet d'effectuer tous dépôts de publications légales ou d'accomplir toutes formalités légales administratives.